

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRINTI-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels



**26^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 9 octobre 1979,
à 15 h 10

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Shahi (Népal)	559
Déclaration de M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)	563
Déclaration de M. Mroudjae (Comores)	570
Déclaration de M. Matenje (Malawi)	573
Déclaration de M. Molapo (Lesotho)	576
Déclaration de M. Kargougou (Haute-Volta)	579
Déclaration de M. Ieng Sary (Kampuchea démocratique)	583

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. SHAHI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi qu'à toutes les délégations représentées ici, les salutations cordiales et les souhaits les plus sincères de mon souverain, Sa Majesté le roi Birandra Bir Bikram Shah Dev, pour la réussite des travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de cette session. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos talents d'organisateur que nous connaissons déjà vous aideront à mener les travaux de l'Assemblée à une conclusion fructueuse. Je puis vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans les efforts que vous déploierez à cette fin.

2. Nous voudrions également remercier M. Indalecio Liévano, de la Colombie, pour la manière efficace, ferme et impartiale dont il a conduit les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

3. Je saisis également l'occasion pour adresser au Secrétaire général, M. Waldheim, nos sincères félicitations pour son profond dévouement aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de s'acquitter des lourdes responsabilités que lui a confiées l'Assemblée.

4. Ma délégation s'associe aux paroles que vous avez prononcées, Monsieur le Président, à l'occasion du décès de l'éminent dirigeant indien, Shri Jayaprakash Narayan [24^e séance].

5. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Sainte-Lucie, dernier pays admis à l'Organisation des Nations Unies; son admission constitue, à notre avis, un nouveau pas en avant sur la voie de l'universalité de cette organisation.

6. C'est avec un grand plaisir que je fais part à l'Assemblée de notre point de vue sur les relations internationales et sur les événements qui se sont déroulés au cours de cette année. L'année dernière, comme l'a dit très justement le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, a été une année pleine d'incertitudes, de tensions et de conflits [voir A/34/I, sect. I]. Cela n'est guère encourageant, alors que nous sommes au seuil d'une nouvelle décennie. Nous rencontrant ici après la réunion de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés¹, qui représentent les deux tiers des pays du monde, il peut être opportun pour moi de parler de cette conférence et des conclusions auxquelles elle a abouti. Personne — même des pays non alignés — n'attendrait de nous une entière approbation de toutes ces conclusions et recommandations; mais il va sans dire que la Conférence de La Havane a été la plus grande réunion de chefs d'Etat ou de gouvernement du monde et que son document final [voir A/34/542] représente une grande force morale et politique dans les affaires internationales, ainsi qu'un consensus de l'humanité en général à l'égard de la situation mondiale.

7. Les zones de conflits continuent de défier la paix et la sécurité internationales. Les progrès, si tant est qu'il y en ait, dans le processus de la détente n'ont que peu d'effets sur le cours des événements internationaux survenus dans de nombreuses régions du monde et dont le caractère est douteux, voire négatif. Il est possible qu'il n'existe pas de division traditionnelle bipolaire du monde, mais on ne saurait nier le fait qu'il existe des divisions très nettes, renforcées par des conflits armés, qui caractérisent encore les relations entre les pays du monde. Nulle part ces réalités ne sont plus évidentes qu'en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est.

8. L'Afrique australe continue d'être l'un des foyers de tension dans les relations internationales. Les régimes illégaux et minoritaires de l'Afrique australe ont constamment refusé de reconnaître le droit des peuples opprimés, dirigés par leurs mouvements de libération nationale, à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à un gouvernement de la majorité. Nous avons toujours condamné le hideux système d'*apartheid* en Afrique du Sud, lequel est inhumain et constitue une insulte au monde civilisé, et nous nous sommes joints à la communauté internationale pour demander instamment au Conseil de sécurité d'imposer à ce régime raciste toutes les sanctions prévues par le Chapitre VII de la Charte.

9. Le refus de l'Afrique du Sud de coopérer avec les Nations Unies, pour mettre en œuvre le plan d'élections équitables et libres en Namibie sous la supervision des Nations Unies², a différé l'accession rapide à l'indépendance

¹ Tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979.

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

de ce territoire international et a ainsi frustré le peuple de Namibie dans son espoir de libération nationale véritable. Le prétendu règlement intérieur, résultat des élections truquées qui ont eu lieu en avril au Zimbabwe, a été dénoncé par la communauté internationale comme une moquerie des aspirations légitimes du peuple du Zimbabwe.

10. Nous réaffirmons notre position : tant qu'il n'y aura pas eu de transfert véritable des pouvoirs, dans le cadre d'un règlement négocié acceptable pour toutes les parties intéressées — auquel, nous l'espérons, parviendra la Conférence constitutionnelle sur la Rhodésie, qui se déroule actuellement à Londres —, il faut s'abstenir de reconnaître le prétendu gouvernement par la majorité de l'évêque Muzorewa et les sanctions imposées à la Rhodésie par les Nations Unies doivent être maintenues.

11. Fermement opposés à toutes les formes de colonialisme, de néo-colonialisme, de racisme, à l'*apartheid* et à toutes les autres manifestations de domination et d'exploitation, nous réaffirmons notre soutien le plus ferme à la lutte des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, sous la conduite de leurs mouvements de libération nationale reconnus par notre assemblée mondiale, par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et par le mouvement des non-alignés, en vue d'aboutir à une indépendance complète et à l'élimination totale du racisme et de l'*apartheid*. Nous pensons que le processus de la décolonisation en Afrique australe est parvenu à une étape décisive.

12. La situation au Moyen-Orient continue d'être inquiétante. Notre position à cet égard est bien connue; nous n'appuyons pas l'occupation des territoires arabes par Israël et considérons comme illégaux le nombre croissant d'établissements israéliens dans les territoires occupés, convaincus qu'ils entravent le processus de la paix. Nous en appelons à Israël pour qu'il se retire complètement des territoires occupés depuis 1967. Nous considérons toujours que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent les fondements d'un règlement durable, juste et complet du problème du Moyen-Orient. Tout en appuyant le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, nous considérons qu'il est essentiel, pour parvenir à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, de reconnaître les aspirations légitimes du peuple palestinien et son droit à un Etat séparé. A ne pas admettre cette réalité, on empêche l'établissement des conditions essentielles à toute initiative de paix. C'est pourquoi nous estimons que les accords de Camp David³ et le traité égypto-israélien⁴ ne représentent qu'une mesure partielle qui, nous l'espérons, n'empêchera pas une solution juste et complète du problème du Moyen-Orient. Par conséquent, il n'est que logique que le peuple palestinien soit pleinement impliqué dans les négociations qui visent à apporter la paix au Moyen-Orient.

13. En outre, le problème du Moyen-Orient est encore compliqué par les tentatives répétées d'affaiblir l'intégrité du Liban ainsi que l'unité de son peuple. Nous réaffirmons notre appui à l'intégrité territoriale du Liban. En tant que pays participant à la FINUL, le Népal souhaite que cette dernière puisse accomplir son mandat efficacement et sans

que personne y fasse obstacle. Nous souhaitons aussi que l'autorité du Liban soit dès que possible pleinement rétablie dans cette zone troublée. Nous apportons notre appui entier aux opérations du maintien de la paix des Nations Unies et nous insistons auprès de tous les Etats Membres pour qu'ils contribuent de toutes les manières possibles au renforcement de ce mécanisme utile des Nations Unies.

14. L'évolution récente de la situation en Asie du Sud-Est est pour nous une cause de préoccupation. Cette évolution s'est manifestée, malheureusement, à un moment où les pays de la région étaient en voie de reconstruction, après une longue lutte. Cette évolution n'a pas seulement déséquilibré les conditions socio-économiques existant dans les pays voisins de la région, mais elle est aussi contraire aux normes établies du comportement international. Les incidences politiques de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, par l'emploi de la force ou par l'agression, ne sauraient en aucun cas être négligées. L'agression étrangère et l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures des autres, où qu'elles aient lieu, que ce soit en Asie du Sud-Est, en Afrique ou ailleurs, sont tout simplement inacceptables pour mon pays. Nous restons convaincus que les puissances les plus grandes ne devraient pas porter atteinte à la juridiction souveraine des Etats moins puissants. Mon pays appelle de tous ses vœux le retrait des forces étrangères de tous les territoires occupés et la reconnaissance du droit de tous les pays sans exception à forger leur propre destin, sans pression ni ingérence de quelque source que ce soit.

15. Nous pensons nous aussi que nous devons nous attaquer immédiatement aux problèmes d'ordre humanitaire et nous sommes heureux de noter que la réunion de Genève sur les réfugiés d'Indochine, convoquée par le Secrétaire général⁵, a eu quelques résultats positifs. Nous espérons que la communauté internationale, et notamment les pays industrialisés, fournira une aide généreuse afin d'améliorer le sort des réfugiés, qui sont victimes de l'injustice et de l'oppression. Nous souhaitons sincèrement voir les peuples de l'Indochine aborder à nouveau la reconstruction nationale et le développement sous tous ses aspects.

16. Il est dommage que, malgré les efforts inlassables du Secrétaire général, il n'ait pas été possible d'accomplir de progrès en ce qui concerne le problème de Chypre. Nous nous prononçons en faveur de la reprise des pourparlers intercommunautaires, sous les auspices du Secrétaire général, et nous appuyons un règlement politique fondé sur le respect strict de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la République de Chypre. A notre avis, l'occupation étrangère qui se poursuit à Chypre n'a aucune justification.

17. Quant à la question coréenne, nous persistons à estimer que les aspirations du peuple coréen en vue de sa réunification nationale devraient être réalisées pacifiquement, par ses propres efforts et sans ingérence de l'extérieur.

18. L'escalade de la course aux armements dans le monde nous montre — et nous en ressentons de l'amertume — que, malgré les leçons que les guerres destructrices nous ont données au cours des siècles, nous continuons à rechercher la sécurité dans les armements. La sécurité ne repose pas sur nos arsenaux de guerre; elle repose sur une

³ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁴ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

⁵ Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

atmosphère de paix, de justice, de respect mutuel et de confiance. L'escalade de la course aux armements ne contribue pas à l'avènement de cette atmosphère. La paix ne saurait être conservée par l'équilibre de la terreur ni par la possession d'ogives nucléaires — équilibre qui peut-être mis en danger par un certain nombre de facteurs, y compris les accidents. En outre, la course aux armements représente l'exemple le plus frappant de gaspillage sur le plan économique. Si l'on consacrait, ne serait-ce qu'une partie minuscule, des ressources gaspillées en armements à des objectifs pacifiques et à la construction de l'économie des pays en développement, cela contribuerait à l'instauration d'un nouvel ordre économique international qui, pour l'instant, n'existe que dans les textes. Il est ironique de constater que les plus grandes découvertes de la science et de la technique sont utilisées de plus en plus pour développer des antivaleurs, même par ceux d'entre nous qui peuvent le moins se le permettre.

19. L'année dernière, ma délégation a accueilli avec satisfaction le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution S-10/2], adopté par consensus à la toute première session extraordinaire consacrée au désarmement et qui constitue une base solide pour des négociations de fond sur le désarmement. La réorganisation du Comité du désarmement, pour en faire un organe de négociation, a été un autre résultat positif de la session extraordinaire. Plus d'une année s'est écoulée depuis et nous avons déjà commencé à discuter de la prochaine session extraordinaire, qui doit se tenir en 1982. Mais peu de progrès ont été réalisés dans les négociations touchant les questions clefs relatives au désarmement. Il est largement reconnu que le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace est l'objectif ultime que nous poursuivons tous.

20. Comme la plupart des délégations, ma délégation attache la plus haute importance au désarmement nucléaire. Nous demandons instamment à tous les Etats dotés d'armes nucléaires et, en particulier, aux deux grandes puissances nucléaires d'assumer une responsabilité spéciale pour parvenir au désarmement nucléaire. Nous avons noté avec satisfaction la conclusion d'un traité au cours de la deuxième série de négociations sur la limitation des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique⁶. Nous espérons que ce traité, une fois ratifié, préparera la voie à la troisième série de négociations. Cependant, nous regrettons qu'aucun accord n'ait été réalisé en ce qui concerne un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

21. En tant que signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], le Népal s'est toujours opposé à la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Nous attendons avec impatience la nouvelle Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1980, et qui, nous l'espérons, contribuera encore au renforcement du régime de non-prolifération. Nous sommes également conscients de l'importance de la limitation des transferts internationaux d'armes classiques, car de tels transferts créeraient des conditions d'instabilité à niveau régional.

22. Une mesure de désarmement aussi importante qu'efficace est, à notre avis, la création de zones dénucléarisées

et de zones de paix. Nous avons appuyé la dénucléarisation de l'Afrique et la création de telles zones au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Nous avons également appuyé de façon constante la Déclaration de 1971 faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et la proposition de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est visant à créer une zone de paix, de liberté et de neutralité⁷.

23. En tant que contribution nationale à la paix et expression véritable de notre extrême désir de paix, mon souverain, Sa Majesté le roi Birandra, a proposé que le Népal soit déclaré zone de paix. Cette proposition est éminemment conséquente non seulement avec la longue recherche de la paix par mon pays, mais aussi avec les principes du non-alignement et les buts de l'Organisation des Nations Unies. Le Népal s'abstiendra toujours de troubler l'ordre dans notre région et nous ne pouvons pas nous permettre non plus d'être mêlés à une situation de tension dont nous ne serions pas responsables. Notre tâche primordiale est le développement de notre peuple, aux niveaux économique, social et spirituel. C'est la raison de notre proposition de zone de paix pour le Népal qui vise, comme l'a noté Sa Majesté le roi Birandra dans son message à la Conférence de La Havane, à consolider les relations excellentes que nous entretenons avec tous nos amis. Nous profitons de cette occasion pour exprimer notre sincère appréciation à tous nos amis qui ont appuyé notre proposition de zone de paix.

24. Il est heureux de noter que, par suite de notre politique consciente d'amitié et de paix et de la politique de bon voisinage des autres pays de la région, la situation générale en Asie du Sud est satisfaisante, surtout si on la compare à la situation qui prévaut dans d'autres parties de l'Asie. Avec l'admission officielle du Pakistan et de l'Iran au sein du mouvement des non-alignés, toute la région de l'Asie du Sud est entièrement non alignée. Cela a ajouté plusieurs dimensions nouvelles à la possibilité de développement pacifique de la région tout entière. Le Népal fera de son mieux pour conserver et encourager cette atmosphère de paix, d'amitié et de coopération dans la région, en poursuivant une politique de bon voisinage fondée sur la non-ingérence, la compréhension et l'accommodement des aspirations légitimes de chacun.

25. Pour ce qui est des perspectives de croissance économique et de stabilité, nous devons faire face à une sombre situation. Plus de la moitié des peuples du monde languissent dans une pauvreté absolue, tandis que le reste se complaît dans le luxe et la surconsommation. Il est généralement admis que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] n'a pas réussi à réduire le fossé entre pays développés et pays en développement. Au contraire, le fossé s'est élargi au cours des années 70. Malgré les appels répétés des pays en développement pour la mise en œuvre des diverses résolutions, décisions et recommandations relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, un progrès insignifiant a été accompli dans ce sens, en raison du manque de volonté politique de la part de ceux qui ont les ressources, la technologie et les compétences voulues, et en raison, également, de leur réticence à assumer leur part de responsabilité dans l'instauration d'un nouvel ordre fondé sur la paix, la justice et l'égalité pour tous.

⁶ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

⁷ Voir document A/C.1/1019.

26. Des taux élevés d'inflation, un chômage croissant, une détérioration marquée des termes de l'échange causée par les fluctuations des prix des produits primaires exportés par les pays en développement, l'instabilité constante du système monétaire international, des accroissements considérables du prix du pétrole et la chute à 0,3 p. 100 du flux net des ressources réelles vers les pays en développement sont une cause de profonde préoccupation pour tous les pays en développement. A quelques exceptions près, l'engagement international pris par les pays développés de transférer aux pays en développement 0,7 p. 100 de leur produit national brut en tant qu'assistance officielle au développement ne s'est toujours pas réalisé.

27. On comprend de plus en plus que le système économique international actuel est injuste et incompatible avec le progrès des pays en développement. Ces derniers sont pleinement convaincus qu'une solution durable de leurs problèmes peut être obtenue par une restructuration fondamentale du nouvel ordre économique international.

28. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans une déclaration publiée lors de leur troisième réunion tenue à New York du 27 au 29 septembre 1979, ont réaffirmé énergiquement que le système des Nations Unies est le seul cadre dans lequel toutes négociations de nature globale, relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international, devraient se dérouler [A/34/533 et Corr.1, annexe]. Nous espérons que la proposition adoptée lors de cette réunion demandant d'entamer, dans le cadre des Nations Unies, une série de négociations mondiales et soutenues sur la coopération économique internationale pour le développement, avec la participation de tous les États et dans un délai précis, sera accueillie de façon positive par tous les pays développés. Pour être efficaces, de telles négociations devront nécessairement s'orienter vers l'action et se fonder sur une approche intégrée des problèmes majeurs en jeu, tels que les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement, le système monétaire et les finances.

29. La communauté internationale est suffisamment au courant de la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires de même que les pays les plus sérieusement désavantagés. Alors que la nécessité d'appuyer vigoureusement les demandes et les aspirations légitimes de ces pays au sein des organes, organisations et programmes du système des Nations Unies a été reconnue, la crise à laquelle fait face l'économie mondiale a encore aggravé les problèmes de ces pays. Etant donné que la plupart des pays en développement sans littoral comptent parmi les moins avancés, leurs problèmes sont des problèmes de structure, et nous avons demandé de façon répétée qu'une attention particulière soit donnée aux problèmes pressants de ces pays et, en tant que question prioritaire, que des mesures urgentes et complémentaires soient prises pour surmonter les contraintes de structure qui entravent leur développement rapide dans les domaines social et économique. Nous avons noté avec satisfaction l'adoption, à la cinquième session de la CNUCED⁸, d'un nouveau programme d'action complet pour les pays les moins avancés et demandé instamment qu'il soit immédiatement mis en œuvre. Il est cependant regrettable que le Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en déve-

loppement sans littoral ne dispose que de ressources limitées et n'ait pas été en mesure de satisfaire les demandes de ces pays. Nous lançons à nouveau un appel à tous les pays donateurs riches pour qu'ils contribuent généreusement à ce fonds.

30. Etant donné le problème sans cesse plus aigu de l'énergie, nous attachons une importance notable à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui doit se tenir en 1981. De même, la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit se tenir pour évaluer les progrès accomplis dans les diverses instances du système des Nations Unies en ce qui concerne la création d'un nouvel ordre économique international et, compte tenu de cette évaluation, pour prendre des mesures appropriées afin d'encourager davantage la mise en valeur des pays en développement et la coopération économique internationale ainsi que l'adoption, à cette session, de la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, sera d'une importance exceptionnelle. Nous reconnaissons également l'importance de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à New Delhi en 1980.

31. Compte tenu de ce que je viens de dire, la coopération entre les pays en développement revêt une importance fondamentale. Nous sommes convaincus qu'il faut prendre des mesures appropriées, afin de veiller à ce que le grand potentiel que possèdent les pays en développement soit mobilisé de manière substantielle à des fins de coopération réciproque efficace. Dans ce contexte, l'adoption, à la quatrième réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du programme d'Arusha pour une autonomie collective et un cadre de négociations⁹ est une contribution utile à l'encouragement de la coopération économique entre les pays en développement. Nous espérons que ce programme sera mis en œuvre sans retard. Il serait pertinent d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que mon pays, qui possède de vastes ressources hydrauliques, a demandé une exploitation prudente de ces ressources, qui avantagerait non seulement le Népal, mais aussi les pays de la région. Mais cela nécessite des investissements de capitaux, la formation de la main-d'œuvre, un climat politique approprié dans la région ainsi qu'une bonne entente et une véritable coopération entre pays voisins.

32. La huitième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est achevée récemment, n'a pas pu sortir de l'impasse les négociations portant sur des problèmes qui affectent les droits de tous les pays en développement. Nous espérons qu'à la prochaine session, qui doit se tenir en 1980, il sera possible de résoudre de manière satisfaisante les questions en suspens, qui empêchent l'adoption d'une convention complète sur le droit de la mer. Nous avons toujours estimé qu'une future convention sur le droit de la mer, pour être juste et équitable, devait tenir compte pleinement du principe du "patrimoine commun" de l'humanité. A la dernière session de cette conférence, ma délégation a eu l'honneur de présenter une proposition ayant trait à la création d'un fonds du patrimoine commun¹⁰. Cette proposition, parrainée par neuf pays, vise à assurer que certains des immenses revenus qui découlent de l'exploitation des ressources non

⁸ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

⁹ *Ibid.*, annexe VI.

¹⁰ Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3), document A/CONF.62/65.

animales dans la zone économique exclusive soient considérés comme le patrimoine commun de l'humanité et soient utilisés pour financer la mise en valeur des pays en développement. Le fonds pourrait également être utilisé pour lutter contre la pollution des océans, pour aider au transfert de la technologie marine et pour contribuer aux travaux des Nations Unies. Nous sommes convaincus que l'acceptation de l'idée d'un partage généreux des vastes ressources de l'océan, tel qu'envisagé dans notre proposition, peut apporter une contribution extrêmement constructive à la réalisation des objectifs d'un nouvel ordre économique international. Nous espérons sincèrement que chaque délégation accordera, à la prochaine session de la Conférence, une sérieuse attention à l'immense potentiel que recèle le fonds du patrimoine commun. Enfin, nous soulignons la nécessité pour la Conférence de reconnaître dûment les intérêts légitimes des pays sans littoral, y compris leur droit de libre accès à la mer et la liberté de transit.

33. L'Organisation des Nations Unies constitue un instrument unique, destiné à maintenir la paix et la sécurité internationales, à encourager l'harmonie, l'amitié et la bonne volonté, la coopération et l'entente entre les nations. Nous cherchons à renforcer davantage notre organisation, mais son efficacité dépend de la volonté positive des Etats Membres d'aborder les problèmes internationaux et de résoudre les problèmes mondiaux par l'intermédiaire de l'Organisation.

34. Nous n'avons aucun doute que la plupart des pays Membres souhaitent que l'Organisation devienne véritablement une organisation mondiale — comme cela avait été envisagé à l'origine par la Charte —, capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, de régler les conflits de manière pacifique et d'harmoniser les différents intérêts des pays du monde. Mon pays appartient à cette catégorie d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. En tant que pays non aligné, le Népal croit dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, dont la quintessence, nous semble-t-il, est représentée par les idéaux de la coexistence pacifique et de coopération entre pays dotés de systèmes politiques, économiques et sociaux différents, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres, de la solution pacifique des conflits et de l'harmonisation des intérêts entre différents pays. Le Népal a pleinement foi en ces principes et s'efforce assidûment de les mettre en pratique, parce que, à notre avis, ces principes sont à la fois d'ordre moral et d'ordre pratique si notre objectif ultime est l'instauration de la paix absolue dans le monde. En suivant dans la pratique ces principes, nous avons réussi à établir des relations amicales et de coopération avec nos voisins qui, nous l'espérons sincèrement, favoriseront la paix dans la région où nous vivons et dans le monde en général.

35. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de Dieu, le Miséricordieux et le Compatissant.

36. Au nom de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien nous sommes heureux de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

37. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, pour les efforts qu'il a déployés pour mener à bien les délibérations de la trente-troisième session, et féliciter l'Etat de Sainte-Lucie à

l'occasion de son accession à l'indépendance et de son admission à notre organisation.

38. En rendant hommage aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, face à de nombreux problèmes complexes, mon pays renouvelle son appui à ces efforts, qui visent à renforcer le rôle de l'Organisation et à rehausser son prestige, afin que la paix et la sécurité internationales puissent régner, permettant ainsi à la race humaine de jouir du bien-être auquel elle aspire tant.

39. Depuis la précédente session de l'Assemblée générale, la communauté internationale, en général, et l'Afrique, en particulier, ont perdu des dirigeants dont le rôle dans la marche vers la paix et la lutte contre le colonialisme et les régimes racistes ont été remarquables. La perte du Président de l'Algérie, M. Houari Boumediene, et, plus récemment, celle du Président de la République populaire d'Angola, M. Agostinho Neto, ont été immenses, tant pour l'Afrique que pour les forces progressistes et éprises de paix du monde entier.

40. En dépit des efforts considérables qui ont été déployés et qui continuent d'être déployés par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer la paix et la sécurité internationales — une paix fondée sur la justice et la sécurité fondée sur le droit des peuples à l'autodétermination et sur leur droit à la vie et à la liberté —, un coup d'œil sur la situation internationale actuelle nous montre clairement que nous sommes encore loin d'avoir réalisé les objectifs pour lesquels notre organisation mondiale a été créée ou les objectifs de l'humanité tels que la réalisation de la paix, de la justice et du bien-être. De nombreux peuples se voient encore privés de leur droit à l'autodétermination et trop de peuples restent sous la domination de régimes racistes et colonialistes. Les puissances colonialistes s'accrochent encore à leurs privilèges et à leurs monopoles mondiaux et continuent d'exploiter les peuples, de diriger leur destin et de les empêcher d'exercer leurs droits nationaux. Le moment est venu de procéder à une évaluation sérieuse de la situation internationale et des travaux de l'Organisation depuis sa création, il y a 34 ans. Il ne fait aucun doute que toute évaluation objective du rôle de l'Organisation des Nations Unies, de ce qu'elle peut faire et du renforcement de ses divers organes et instances, de façon à les rendre plus efficaces, exigerait une révision de la Charte, afin de réaliser l'égalité et la justice entre les Etats Membres de l'Organisation, indépendamment de la puissance économique, politique ou militaire de chacun d'eux.

41. La Charte a été rédigée dans des circonstances internationales difficiles, à la suite d'une guerre destructrice, qui avait rompu l'équilibre du pouvoir, et à un moment où les Etats indépendants n'étaient qu'au nombre de 51. Ces conditions s'étant modifiées, ainsi que la situation internationale, politique et économique, il importe donc de revoir la Charte et d'éliminer les privilèges que les grandes puissances se sont donnés dans les conditions susmentionnées.

42. Lors de leur sixième Conférence, réunie récemment à La Havane, les pays non alignés, qui représentent le potentiel international humain, ont adopté à l'unanimité une résolution présentée par la Jamahiriya arabe libyenne pour mettre fin au droit de veto [A/34/542, annexe VI A, résolution n° 7].

43. La réalisation de la paix et de la sécurité internationales restera un objectif pour l'humanité; l'Organisation

des Nations Unies, qui rassemble tous les peuples du monde, continuera à assurer la responsabilité de la réalisation de cet objectif qui ne pourra être atteint sans l'accès de tous les peuples à la liberté totale, qu'elle soit économique ou politique. Un coup d'œil sur la situation internationale actuelle confirme que l'humanité, en dépit de tous les efforts déployés, reste loin de la réalisation de cet objectif. La Déclaration universelle des droits de l'homme n'est toujours pas respectée dans de nombreuses parties du monde. Le racisme détestable, sous ses différentes formes, poursuit ses pratiques inhumaines. Les puissances coloniales continuent de dominer et de contrôler l'économie des pays en développement tant par les monopoles directs que par les sociétés multinationales. Plus des trois quarts de la population du monde vivent encore dans la misère la plus profonde et une minorité continue de monopoliser l'économie mondiale et de la mettre au service de ses intérêts. Tant que le monde restera divisé en une majorité qui s'appauvrit de jour en jour et une minorité qui s'enrichit aux dépens de la majorité, la paix ne pourra être réalisée.

44. La situation dans le continent africain est une source d'inquiétude pour nous tous. Ce continent noir qui, dans le passé, a souffert de l'oppression raciale — comme le prouve le déplacement de plus d'un tiers des habitants comme esclaves vers les cinq continents, notamment le continent nord-américain — continue d'être victime — notamment dans la partie australe — de la discrimination raciale de la part d'une minorité colonialiste blanche.

45. La persistance de la pratique par le régime raciste au Sud du continent de la discrimination raciale et du génocide qu'il poursuit contre la majorité noire constitue un défi pour l'humanité et notre organisation. Celle-ci a la responsabilité historique de s'employer à éliminer ce fléau que représente le racisme.

46. La persistance avec laquelle les grandes puissances coloniales continuent d'armer les régimes racistes en Afrique australe et leur fournissent fonds et armes est un défi lancé à la volonté internationale. Les grandes forces colonialistes ne se contentent guère de poursuivre leur appui aux régimes racistes d'Afrique australe; face à la lutte héroïque des peuples du Sud du continent, notamment au Zimbabwe et en Namibie, ces puissances ont eu recours à des méthodes immorales pour entraver la lutte de ces peuples, dans une tentative visant à donner aux régimes racistes un caractère différent ou une autre forme, comme ce fut le cas au Zimbabwe.

47. Le problème du Zimbabwe ne sera pas résolu en falsifiant les élections ou en faussant la volonté du peuple du Zimbabwe, ni en créant un régime intérieur fantoché et raciste, mais en permettant à la majorité d'exercer son droit à l'autodétermination conformément à la volonté populaire. Le Front patriotique, seul représentant légitime du peuple du Zimbabwe, ne peut se laisser duper par des subterfuges. La seule solution à ce problème réside dans un appui constant au Front patriotique, de notre part à tous, de même que l'appui à la lutte du peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], est la seule solution au problème de la Namibie et la seule façon de permettre à son peuple d'accéder à l'indépendance.

48. Les peuples d'Afrique ont mené une lutte amère pour leur indépendance et ont remporté de grandes victoires dans ce domaine. La seule présence de 49 Etats africains Membres de l'Organisation suffit à le prouver. Toutefois,

les puissances coloniales qui, pendant de longues années, ont exploité et colonisé le continent veulent changer à tout prix le cours de l'histoire et perpétuer leur colonialisme et leur exploitation de l'Afrique. Elles veulent retourner en Afrique par la fenêtre après avoir été mises à la porte.

49. Ces puissances coloniales qui dominaient précédemment le continent, la France en particulier, ont eu recours à des actes qui, pour le moins, constituent une violation de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme. Le Gouvernement français a eu recours à l'assassinat de dirigeants nationalistes africains et à l'utilisation des mercenaires pour saper et éliminer les régimes nationalistes, comme le prouve l'attaque contre les Républiques sœurs du Bénin et de Sao Tomé-et-Principe, ainsi que contre d'autres Etats africains frères. L'histoire de Bob Denard, ce fameux terroriste français, est connue de nous tous.

50. Nous avons tous apprécié la politique française adoptée par feu le président de Gaulle et poursuivie ensuite par feu le président Pompidou pour liquider le colonialisme français d'Afrique, de même que la position adoptée par le Gouvernement français à l'égard de la juste cause du peuple palestinien. C'est en reconnaissance de cette politique que la Jamahiriya, après la grande révolution du 1^{er} septembre 1969, avait encouragé et maintenu une coopération égale et fructueuse avec la France. Malheureusement, cependant, le Gouvernement français a dévié de cette politique au cours des dernières années et, au lieu d'une politique d'amitié et de coopération, il est revenu à la politique coloniale de la France au XIX^e siècle.

51. L'invasion perpétrée par le Gouvernement français, le mois dernier, en Centrafrique, et l'envoi de troupes régulières françaises à partir de bases françaises sur le continent pour attaquer un peuple pacifique sont des faits extrêmement graves, qui menacent la paix et la sécurité en Afrique. Accepter ces faits et s'abstenir de prendre des mesures pour éviter que cela ne se reproduise serait un dangereux précédent et mettrait en danger l'indépendance et la sécurité des peuples de l'ensemble du continent africain. En se livrant à cette agression, le Gouvernement français a violé la Charte des Nations Unies et dénoncé ses obligations et ses responsabilités en tant qu'Etat membre du Conseil de sécurité.

52. Tout peuple a le droit de changer et de choisir son gouvernement; cependant, la France n'a pas le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant, quelle que soit la nature humanitaire qu'il tente de donner à cette ingérence.

53. Conformément à sa politique de non-alignement et à son rôle en tant que membre actif du mouvement des non-alignés, la Jamahiriya arabe libyenne condamne toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afrique ou d'autres Etats, d'où qu'elle vienne et quelles qu'en soient les causes. En dénonçant cette ingérence, et notamment l'ingérence coloniale française, nous ne faisons que respecter les principes de l'OUA et ceux de l'Organisation des Nations Unies; nous ne cherchons pas à défendre des régimes ou des personnes qu'il serait difficile de soutenir, même si nous le désirions.

54. Le Gouvernement français a reconnu officiellement qu'il avait envahi l'Etat centrafricain et avait violé son territoire, et cette organisation devrait assumer sa responsabilité à l'égard de cette ingérence flagrante et de cette violation évidente de la Charte des Nations Unies.

55. Si la politique actuellement adoptée par le Gouvernement français à l'égard de l'Afrique se poursuit, elle menacerait non seulement l'indépendance et la sécurité des peuples du continent, mais elle pourrait être considérée comme une nouvelle phase du colonialisme qui, en définitive, pourrait provoquer la fin de notre organisation, en laquelle les peuples du continent africain, face à un tel silence à l'égard de l'agression française, auront peut-être des difficultés à placer leur confiance et ne se sentiront pas honorés d'en faire partie. Le Gouvernement français doit se rendre compte que la politique d'assassinat, de mercenaires et de l'ingérence coloniale directe ne sert pas les intérêts du peuple français, mais au contraire les détruit. Le Gouvernement français doit se rendre compte que l'histoire ne se répète pas, que l'Afrique indépendante luttera de toutes ses forces contre cette invasion française nouvelle et brutale. Le XIX^e siècle a bien pris fin, sans retour. La politique du bâton, que le colonialisme français a initiée en Afrique avec la conquête de l'Algérie en 1830, est révolue à jamais. En 1830, la France a envahi l'Algérie parce que le Bey d'Alger avait humilié le Consul de France. En 1979, la France envahit la Centrafrique parce que l'empereur Bokassa a raccroché le téléphone au nez du président Giscard d'Estaing, de France. Ainsi, l'histoire se répète.

56. Il faut que les Nations Unies condamnent la politique française et mettent un terme à la politique française d'ingérence et de présence militaire en Afrique; elles doivent s'employer aussi à libérer l'Afrique du colonialisme français dans l'île de la Réunion, partie intégrante de l'Afrique, conformément à la charte de l'OUA, si notre organisation entend respecter les principes de sa charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

57. Nous aurions souhaité que le Gouvernement français, qui justifie son intervention militaire et son invasion en prétendant protéger les enfants centrafricains, arrête ses livraisons d'armes au régime raciste sud-africain, pour épargner ainsi les vies de milliers d'enfants africains; qu'il envoie ses troupes au Zimbabwe, pour aider son peuple à mettre fin au régime raciste là-bas et empêcher ainsi le massacre de milliers d'Africains innocents; qu'il envoie ses troupes en Palestine pour défendre les droits de l'homme et les droits d'un peuple chassé de sa patrie et de son territoire, pour que le Gouvernement français puisse prétendre, ne serait-ce qu'une fois, avoir été fidèle à l'histoire du peuple français, de sa lutte pour les droits de l'homme, lorsque ce peuple fomenta la première révolution de l'époque moderne, pour la défense des droits de l'homme. Toutefois, le Gouvernement français, en envoyant ses troupes envahir l'Afrique et tuer des innocents et des enfants au Sahara, au Tchad et plus récemment en Centrafrique, a renié non seulement les principes de l'OUA et de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi les principes mêmes de la révolution française.

58. La situation sur le continent africain ne peut être isolée de la situation dans le monde arabe. L'Afrique et le monde arabe constituent une même région géographique, humaine et spirituelle. Les régimes racistes en Afrique et en Palestine sont de même nature et ont une relation organique évidente. La lutte de la nation arabe contre le sionisme raciste et colonialiste en Palestine est la même que la lutte menée par l'Afrique contre les régimes racistes en Afrique australe.

59. Le soi-disant problème du Moyen-Orient, en fait, n'est qu'une question de régime raciste colonial, créé et

instauré par les forces impérialistes dans la région arabe; tel est le problème réel. Essayer de résoudre ce problème sans comprendre la nature du régime raciste sioniste ne pourrait aboutir qu'à des solutions partielles et provisoires, qui ne peuvent conduire à aucune paix véritable dans la région. La nation arabe et le peuple palestinien sont entrés dans de longues guerres commencées, je peux le dire, à l'époque de la première guerre mondiale, lorsque la Grande-Bretagne a promis de donner, d'octroyer la Palestine au sionisme raciste blanc émigrant d'Europe, exactement comme elle l'a fait en Afrique australe en créant les régimes racistes. La nation arabe a entrepris ces longues guerres pour défendre son existence contre l'invasion sioniste raciste appuyée par l'impérialisme, qui lui en a donné les moyens et qui reconnaissait les potentiels culturels et économiques de la nation arabe et mesurait, en conséquence, la gravité que représentait pour lui et ses intérêts, en Afrique et en Asie, la constitution d'une unité arabe. Le problème palestinien est celui d'un peuple qui non seulement a été chassé de son territoire, mais aussi qu'on cherche à anéantir, sa terre ayant été donnée à des colons émigrants étrangers. Les événements actuels, les prétendues initiatives de paix de l'impérialisme mondial, ne sont qu'une nouvelle tentative de légitimer les usurpateurs et de leur permettre d'étendre leur mainmise par l'occupation et la colonisation d'autres territoires arabes. Plus que quiconque, la nation arabe apprécie la paix, pour avoir été exposée pendant des siècles à l'annihilation et à l'invasion de la part des différents types de colonialisme, qu'il soit français, britannique ou italien. Mais la nation arabe veut une paix véritable fondée sur la justice et sur le droit des peuples à l'autodétermination.

60. Lorsque les puissances coloniales ont imposé à l'Organisation des Nations Unies l'acceptation d'une légitimité falsifiée avec l'admission de l'Etat raciste d'Israël, elles l'ont chargée d'une lourde responsabilité historique. Le moment est maintenant venu de corriger cette erreur historique; le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de donner une véritable légitimité au représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Il est grand temps que l'Organisation force le régime sioniste à respecter et à mettre en œuvre ses résolutions, que ce régime méprise et continue de violer.

61. J'ai entendu le représentant de la bande sioniste parler, au cours de son intervention dans cette salle, de majorité automatique à l'Organisation des Nations Unies. C'est là un affront pour notre organisation. Le délégué de la bande sioniste voudrait-il que nous en revenions à 1948, époque où une minorité monopolisait notre organisation. Qualifie-t-il de majorité automatique la volonté de la majorité des peuples du monde ? C'est un défi que nous lance à le représentant de la bande sioniste et c'est la récompense ingrate que les Nations Unies reçoivent du délégué de la bande sioniste.

62. Je voudrais maintenant préciser la nature des prétendues initiatives de paix qui se déroulent actuellement dans la région arabe entre l'ennemi sioniste et le régime égyptien, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part. En tant que superpuissance, les Etats-Unis ont une lourde et grave responsabilité dans ce que l'on qualifie de tentatives de paix, alors qu'il s'agit en fait de plans destinés à liquider le peuple palestinien en mettant un terme à son existence et en le frustrant dans ses aspirations nationales. Les agissements des Etats-Unis d'Amérique sont un précédent dangereux dans les relations internationales, où

une superpuissance fait pression sur un Etat vaincu, l'Egypte, pour l'amener à signer un accord par lequel elle abandonne les droits d'un peuple, les Palestiniens, dans les affaires duquel il n'a absolument pas le droit de s'immiscer. La même superpuissance force ce même Etat, l'Egypte, après sa défaite, à renoncer à sa souveraineté et à se dissocier de son entité arabe, de sa nation, de sa culture et de son histoire. Sous la pression des Etats-Unis d'Amérique, le régime égyptien a signé les accords de Camp David avec le régime raciste colonialiste sioniste, a abandonné la cause palestinienne — où il n'a aucun droit d'intervenir — et violé les résolutions de la Ligue des Etats arabes, de l'OUA, de la Conférence islamique et du groupe des non-alignés. Ce que le régime égyptien a fait, plutôt, en signant les accords de Camp David et le traité de capitulation à Blair House, c'est conclure une alliance impie et contre nature avec le régime raciste sioniste et avec les Etats-Unis d'Amérique. De quel droit le régime égyptien signe-t-il un accord au nom du peuple palestinien, de la Syrie et de la Jordanie ? De quel droit ce même régime continue-t-il de négocier avec ceux qui n'ont aucun droit sur l'"autonomie" des Palestiniens ? De quel droit les Etats-Unis d'Amérique négocient-ils au nom du peuple palestinien ? Du fait de l'association des Etats-Unis avec le régime sioniste, dans son agression contre la nation arabe et dans son anéantissement du peuple palestinien, ils ne peuvent guère être ni juges, ni médiateurs dans ce problème. Les agissements des Etats-Unis n'ont rien à voir avec la paix. La nation arabe a rejeté les accords de Camp David dans les résolutions adoptées à la neuvième Conférence arabe au sommet, tenue à Bagdad en novembre 1978¹¹, comme l'a fait, de son côté, le peuple palestinien. La nation islamique, à sa réunion de Fez¹², a également rejeté ces accords et les a condamnés. Le mouvement des non-alignés, lors de sa récente Conférence de La Havane, a non seulement dénoncé à l'unanimité ces accords, mais les a considérés comme des instruments de destruction pour la paix et d'agression contre le peuple palestinien et la nation arabe. La résolution pertinente de cette conférence [A/34/542, annexe VI A, résolution n° 2] a condamné en outre la politique des Etats-Unis en la matière. Cela revient à dire que le monde entier a condamné cette politique.

63. Si les Etats-Unis veulent jouer le rôle de superpuissance et en assumer la responsabilité, ils doivent rester strictement neutres et appuyer ceux qui sont soumis à l'injustice, à savoir le peuple palestinien, et non pas l'agresseur, c'est-à-dire la minorité raciste sioniste. C'est alors qu'une intervention des Etats-Unis pourrait être acceptable et favoriser la paix.

64. Que veut dire "autonomie" ? L'"autonomie" nécessite des mesures locales et administratives appliquées dans tous les Etats. Notre reconnaissance de l'autonomie ou notre appui à une politique d'autonomie serait contraire aux résolutions des Nations Unies, qui demandent à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés. En d'autres termes, le régime égyptien, en signant ce traité et en négociant l'autonomie, reconnaît la légitimité de l'occupation du territoire arabe par l'ennemi sioniste — occupation rejetée par cette organisation internationale.

65. A première vue, les interventions des représentants du régime égyptien et du régime raciste sioniste nous renseignent suffisamment de l'importance et du mérite de

ces accords et aussi de la contradiction énorme et apparente des positions respectives de chacune des deux parties.

66. Premièrement, le régime égyptien a parlé de l'appui de son pays à l'OLP et a déclaré que les accords en font référence aussi bien qu'ils mentionnent les droits du peuple palestinien, alors que le représentant sioniste a clairement déclaré :

... il a été, en fait, reconnu par les parties à Camp David que cette organisation ne pouvait être un partenaire dans le processus de paix". [12^e séance, par. 183.]

67. Deuxièmement, le représentant du régime égyptien déclare que l'Egypte n'accepte pas la politique d'Israël en ce qui concerne Jérusalem, alors que le représentant sioniste parle clairement de Jérusalem, comme de la "capitale éternelle d'Israël et du peuple juif" [ibid., par. 190].

68. Troisièmement, le représentant du régime égyptien déclare que la question de la Palestine est l'essence du problème et que l'Egypte n'essaie pas de résoudre de problème au nom des Palestiniens, au moment même où son gouvernement négocie sur la prétendue "autonomie".

69. La poursuite par l'Egypte des pourparlers d'autonomie signifie que le régime égyptien reconnaît la légitimité de l'occupation par le régime sioniste des territoires arabes. N'est-ce pas là une violation de toutes les résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies ? Le représentant du régime égyptien parle de la Jérusalem arabe et oublie que son président s'est rendu à Jérusalem, en tant que capitale de l'ennemi sioniste.

70. La signature des accords de Camp David et le traité de capitulation créent un nouvel état de tension dans la région, qui non seulement entravera les progrès de la paix dans notre région, mais risque aussi de provoquer une détérioration de la situation et aggraver le risque de guerre. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a parlé de cette situation de controverse et de division :

"Les événements spectaculaires qui ont abouti à la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël ont créé une situation nouvelle dans la région. On peut d'ailleurs juger de la complexité du problème au fait que la signature du traité a suscité controverses et divisions." [Voir A/34/1, sect. III.]

71. Je pourrais ajouter que l'évolution des événements au Sud-Liban et les agressions israéliennes répétées contre cette région sont le résultat direct des accords signés entre l'Egypte et Israël, de même que le sont la concentration de dizaines de milliers de soldats du régime égyptien sur les frontières de la Jamahiriya, les provocations à l'égard de notre pays et d'autres pays africains, de la part de ce régime, et l'envoi de forces égyptiennes dans diverses parties du continent africain et du Moyen-Orient. Le Président égyptien a déclaré officiellement, à plusieurs reprises, qu'il avait été chargé d'un rôle en Afrique. Ce rôle, en fait, n'est autre que de se livrer à des provocations et à des tentatives de créer une situation instable en Afrique ainsi que dans les Etats arabes.

72. La situation au Sud-Liban, qui est le résultat direct des accords de Camp David, et l'agression israélienne continue contre un Etat indépendant Membre de l'Organisation, sans que l'on prenne de mesures pour y mettre fin, nous préoccupent profondément et peuvent mettre en dan-

¹¹ Voir document A/33/400.

¹² Dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Fez du 8 au 12 mai 1979.

ger la paix et la sécurité. La Jamahiriya tient à exprimer son appui au peuple libanais frère, sa solidarité avec lui et son plein soutien à son unité, à son indépendance, à son arabisme et à sa sécurité.

73. La solution du problème du Moyen-Orient, y compris la réalisation d'une juste paix dans la région, est de la plus haute importance. Cependant, cela ne peut intervenir par des moyens détournés, par des méthodes immorales ou illégales, mais seulement en permettant au peuple palestinien de libérer sa terre et d'exercer son droit à l'autodétermination et au retour dans sa patrie. Le représentant du régime égyptien, dans sa recherche de justification pour expliquer les raisons qui ont conduit ce régime à aliéner l'Égypte de l'arabisme et de la nation arabe, a prétendu que la nation arabe n'a soumis aucune alternative. Je tiens à l'assurer, ainsi que les autres régimes, de cette tribune, que la solution existe et que, personnellement, il en est convaincu, et que c'est là l'unique solution. Les États-Unis d'Amérique doivent d'abord se rendre compte qu'ils ont la responsabilité historique en la matière et qu'ils doivent, pour une fois, rechercher l'intérêt du peuple américain et non pas céder aux pressions, à la coercition et au chantage électoral de forces sionistes à l'intérieur des États-Unis. Nous sommes désireux, au sein de la nation arabe, de maintenir nos relations avec le peuple des États-Unis et voulons que ces relations tiennent compte des intérêts des deux peuples, américain et arabe. Cela n'est possible que si l'administration américaine devient consciente des réalités et admet la vérité. En se fondant sur la volonté de la Jamahiriya d'arriver à une solution véritable et de réaliser une juste paix dans la région, le dirigeant de notre révolution, le colonel Muammar Kadhafi, a récemment adressé un message au Président des États-Unis, M. Carter, dans lequel il lui propose, ainsi qu'à la communauté internationale, une solution qui, tôt ou tard, s'avérera être la seule et meilleure solution à ce problème.

74. A l'intention du régime égyptien, voici ce que la nation arabe propose comme solution : premièrement, cessation de toute émigration des envahisseurs en Palestine; deuxièmement, le retour des colons dans leur patrie, de même que les colons italiens ont quitté la Libye après plus de 60 ans, les colons français ont quitté l'Algérie après plus d'un siècle et les colons portugais ont quitté l'Angola et le Mozambique après plus de quatre siècles; troisièmement, l'arrêt des livraisons d'armes dans la région du Moyen-Orient, à l'exception des pays dont les territoires sont encore occupés et qui doivent, de droit, se défendre et libérer leur territoire; et quatrièmement, la création d'un État palestinien démocratique comprenant des Palestiniens arabes, juifs et chrétiens.

75. C'est la seule solution, qu'elle intervienne tôt ou tard. Quant à la politique de force et de terreur, elle ne cessera pas. L'histoire d'Hitler, des empereurs et des empires doit être une leçon pour les colons racistes sionistes; ils ne dureront pas longtemps. D'autres sont restés plus longtemps qu'eux dans la région, mais ont été obligés de la quitter à jamais sous la pression de la résistance des peuples arabes. Les colons sionistes la quitteront comme les autres, si Dieu le veut.

76. La question du Sahara occidental continue d'être l'une des plus importantes qui se pose à notre organisation et pour laquelle on n'a pas encore trouvé de solution radicale et décisive. Cependant, une évolution positive à ce propos est intervenue cette année, à savoir l'accord entre la

Mauritanie et le Front POLISARIO¹³ [voir A/34/23/Rev.1, chap. X, annexe, par. 38] et l'accord entre la Jamahiriya et la Mauritanie [ibid., par. 28].

77. Je voudrais aussi signaler la résolution adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, à sa seizième session ordinaire, qui s'est tenue à Monrovia en juillet dernier, qui réaffirme le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination [A/34/552, p. 95 et 96]. J'espère que la présente session saura trouver une solution rapide et durable qui permette au peuple sahraoui d'exercer ses droits légitimes.

78. Le problème de Chypre est également loin d'avoir trouvé une solution, malgré les efforts déployés à cet effet par le Secrétaire général et par l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons entièrement les négociations directes entre les deux communautés — les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs — conformément aux 10 points agréés par les parties — en vue de trouver une solution juste à ce problème, solution qui garantisse l'indépendance et la neutralité de Chypre et le retrait des troupes colonialistes britanniques de l'île. La situation dans la Méditerranée exige des efforts de la part de notre organisation, pour assurer la paix et la sécurité dans cette région, en prenant des mesures pour évacuer les bases et les flottes étrangères, afin que la mer devienne une mer de paix.

79. A ce propos, la Jamahiriya tient à rendre hommage au peuple et au Gouvernement de l'État ami de Malte et l'appuie dans sa demande en vue de l'évacuation des bases britanniques de l'île et pour la sauvegarde de la neutralité de Malte. Je réitère notre engagement de nous tenir aux côtés du peuple maltais et de continuer à le soutenir dans la poursuite de cette politique de neutralité.

80. Depuis 1973, lorsque les pays exportateurs de pétrole ont rectifié le prix de leur pétrole et pris le contrôle de leurs ressources nationales, les milieux capitalistes occidentaux ont entrepris, dans les moyens d'information, une campagne intensive contre les États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP], qui visait surtout à détourner l'attention du monde, en général, et des pays en développement, en particulier, des causes véritables à l'origine des nombreux problèmes qui se posent dans l'économie des nations industrielles, et ce, pour éluder leurs responsabilités quant à l'assistance à fournir aux pays en développement et à l'égard de l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice plutôt que sur l'exploitation et la domination.

81. La rectification par les pays de l'OPEP des conditions injustes par lesquelles les sociétés occidentales de monopole avaient le contrôle unique de leur pétrole est considérée comme l'exercice de leurs droits légitimes consacrés par les instruments internationaux, à savoir le droit inaliénable des pays à la souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles et sur toutes les activités économiques.

82. Les nations industrialisées occidentales ont délibérément oublié, ou ont fait semblant d'ignorer, plusieurs faits relatifs aux ajustements que les pays de l'OPEP ont apportés aux prix du pétrole. Parmi ces faits, nous signalons ce qui suit.

83. Premièrement, cette mesure a renforcé l'unité des pays en développement et leur pouvoir de négociation dans leurs discussions avec les pays développés.

¹³ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

84. Deuxièmement, il aurait été extrêmement difficile de mettre en valeur les puits de pétrole de la mer du Nord, d'Alaska et du Canada, si le prix du pétrole était resté au niveau d'avant 1973.

85. Troisièmement, l'ajustement des prix du pétrole a permis aux nations occidentales industrialisées de concentrer leurs efforts sur la question de l'adoption de mesures nécessaires pour réduire leur surconsommation d'énergie et utiliser ce produit vital de façon plus rationnelle et plus raisonnable. C'est exactement ce que les pays en développement producteurs de pétrole réclamaient depuis des années. Les pays en développement producteurs de pétrole visent à conserver cette ressource non renouvelable et limitée le plus longtemps possible; et pourtant, les estimations montrent que si la consommation du pétrole continue au rythme annuel actuel de près de 7 milliards de tonnes, toutes les réserves de pétrole s'épuiseraient d'ici 15 à 20 ans.

86. Quatrièmement, l'ajustement des prix du pétrole a poussé la communauté internationale à s'attaquer au problème d'autres sources d'énergie comme solution de rechange au pétrole, sources renouvelables et moins polluantes. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et non renouvelables, qui doit se tenir en 1981, constitue un pas important dans cette direction. Nous sommes tous dans la nécessité de coopérer pour arriver à une transition progressive sans heurt, qui ira de la dépendance envers le pétrole vers d'autres sources d'énergie et pour éviter de créer une pénurie soudaine, avec toutes les incidences économiques, politiques et sociales que cela peut entraîner.

87. Cinquièmement, tandis que les nations industrialisées attaquent les pays de l'OPEP sur la façon dont ils ajustent le prix du pétrole, ces mêmes nations s'empressent de relever les prix de leur propre pétrole à la suite des décisions de l'OPEP et leurs taux sont toujours en parallèle avec les plafonds fixés par l'OPEP.

88. Sixièmement, c'est un fait que l'augmentation des prix du pétrole est intervenue pour compenser les effets passés de l'inflation et la baisse du taux de change du dollar. Pendant le premier trimestre de 1979, le taux d'inflation aux Etats-Unis a atteint 13 p. 100 contre 17,6 p. 100 en Italie, 12,4 p. 100 en Grande-Bretagne, 10 p. 100 en France et 9,6 p. 100 en Allemagne de l'Ouest. Etant donné que les pays en développement producteurs de pétrole sont les principaux importateurs des produits des nations industrialisées, ce sont eux qui sont le plus touchés par l'inflation exportée. Le remède consiste à limiter l'inflation exportée par les pays industrialisés et non à maintenir sans majoration les prix du pétrole ou des autres matières premières.

89. Septièmement, on parle beaucoup de la consommation de l'énergie dans les pays en développement comme si c'était eux qui consommaient la plus grande partie de la production pétrolière mondiale. Les statistiques montrent que la consommation de l'énergie se concentre avec une extrême densité dans les pays développés, qui représentent presque 30 p. 100 de la population mondiale mais qui, pourtant, consomment plus de 80 p. 100 de l'énergie totale dans le monde, alors que les pays en développement, dont la population représente à peu près 70 p. 100 de la population mondiale, consomment moins de 20 p. 100 de la production énergétique mondiale. Il est prouvé que les véhicules privés aux Etats-Unis d'Amérique et en Europe occidentale consomment autant d'énergie que l'ensemble des

pays en développement pour leurs divers besoins commerciaux. Le Royaume-Uni, à lui seul, consomme davantage d'énergie que tous les Etats africains ensemble. Les statistiques montrent que la consommation d'énergie des pays occidentaux industrialisés en millions de barils par jour a atteint, en 1976, 74 470 milliards de barils, alors que la consommation du reste du monde, à l'exclusion des pays du bloc socialiste, ne représentait que 18 297 milliards de barils.

90. L'ignorance de ces faits montre que la campagne des moyens d'information de masse des pays occidentaux industrialisés contre les pays de l'OPEP est une campagne de propagande politique concentrée et non fondée sur les faits. Cette campagne, souvent accompagnée de menaces d'ingérence ouverte ou déguisée, comme la menace de famine, l'augmentation systématique des prix des produits manufacturés et la menace d'occuper les sources de pétrole, montre clairement jusqu'où le désir d'hégémonie et d'exploitation domine encore la pensée de ces pays. Les pays de l'OPEP sont pleinement conscients de ces manœuvres et, individuellement et collectivement, résisteront énergiquement à toutes les formes de menace et d'ingérence militaire, politique et économique dirigées contre leurs peuples.

91. Il faut noter que cette campagne continuelle s'intensifie au moment où les nations industrialisées adoptent une attitude de plus en plus intransigeante dans leurs relations avec les pays en développement. C'est cette intransigeance qui a empêché un dialogue constructif véritable en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international. Les mesures protectionnistes, le fait que l'on n'ait pas réussi à apporter une amélioration véritable aux termes de l'échange international en faveur des pays en développement, le déséquilibre du système monétaire mondial et autres questions en suspens ont conduit à l'échec de la cinquième session de la CNUCED à réaliser tout progrès positif. Ces facteurs ont conduit également aux résultats décevants des délibérations du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, du Comité préparatoire pour la stratégie internationale du développement et des négociations commerciales multilatérales.

92. Au lieu de s'efforcer d'apporter les changements nécessaires dans leur politique économique interne et d'assumer leurs responsabilités internationales envers les pays en développement, comme le définissent les résolutions des Nations Unies, les pays occidentaux industrialisés ont semé les germes de la sédition et de la discorde entre les pays en développement producteurs et non producteurs de pétrole, en insistant sur le fait que les prix du pétrole sont la cause de tous les problèmes économiques des pays en développement. Ils sont même allés jusqu'à essayer de s'ingérer dans des questions relevant de la souveraineté des pays producteurs de pétrole, en voulant traiter de la limitation des prix et des quantités de pétrole produites. Les pays en développement producteurs de pétrole qui croient à la nécessité de la coopération et à l'octroi d'une aide aux autres pays en développement, pour qu'ils puissent surmonter leurs problèmes économiques, n'ont épargné aucun effort pour fournir à ces derniers l'aide nécessaire. Des études montrent que des crédits du fonds de l'OPEP pour l'assistance aux pays en développement se chiffraient à 1 milliard 229 millions de dollars à la fin de 1978. A la réunion de l'OPEP de juin 1979, il a également été décidé de relever les contributions des Etats membres à ce fonds de quelque 800 millions de dollars supplémentaires, ce qui

augmente le capital du fonds et le porte à 2 milliards 400 millions de dollars.

93. Les études montrent aussi que, alors que l'aide fournie par les pays de l'OPEP représente quelque 2,01 p. 100 de leur produit national brut, le taux de l'aide fournie par les pays industrialisés ne représentait que 0,31 p. 100 de leur produit national brut en 1977, ce qui est bien au-dessous de l'objectif de 0,7 p. 100 qui devait être affecté à l'aide officielle au développement des pays en développement, comme il était indiqué dans la Stratégie internationale du développement.

94. Les Etats producteurs de pétrole, y compris le mien, ont fourni cette aide et d'autres assistances importantes dans le cadre de la coopération bilatérale ou dans celui d'institutions régionales comme la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, à Khartoum, et d'autres institutions des pays membres, pour soutenir et aider directement les pays en développement, afin qu'ils puissent surmonter les conditions économiques injustes qu'ils subissent à l'heure actuelle, car ils estiment que le développement est une entreprise commune, où chacun d'entre nous doit assumer les responsabilités que les circonstances internationales et les conditions internes lui imposent.

95. Les Etats producteurs de pétrole ont fourni cette aide en dépit du fait qu'ils se trouvent aussi en proie à des situations économiques anormales, qui exigent que tous leurs potentiels matériels soient dirigés vers l'établissement de l'équilibre nécessaire dans leurs économies et vers le développement économique et social fondé sur des bases saines et viables. Ils ont également à faire face au problème de la dégradation constante du pouvoir d'achat de leurs recettes provenant de leurs ventes de pétrole, du fait de l'assaut constant de l'inflation mondiale qu'exportent les pays occidentaux industrialisés, et des fluctuations des taux de change des principales devises, notamment du dollar des Etats-Unis il faut y ajouter l'augmentation constante des prix des biens d'équipement importés par les pays en développement producteurs de pétrole. Nombreux sont ceux qui, dans le monde industrialisé capitaliste, parlent, dans leur campagne contre les pays de l'OPEP, de ce qu'ils appellent les ressources financières excédentaires dans ces pays, résultant des recettes provenant du pétrole. Il me suffira de dire ici que 9 des 13 Etats membres de l'OPEP sont débiteurs et que le reste d'entre eux, qui auraient de prétendus excédents financiers, constatent que l'inflation rogne leurs excédents et les diminue quotidiennement. En outre, la majorité, sinon la totalité, des pays exportateurs de pétrole n'ont pas encore l'infrastructure nécessaire à une économie saine.

96. Tout en nous félicitant de toute initiative visant à régler les questions de développement dans le monde et à renforcer le dialogue constructif fondé sur l'égalité, les principes et les objectifs du nouvel ordre économique international, nous rejetons toute tentative visant à semer la dissension entre les pays en développement ainsi que toute pression sur les pays de l'OPEP motivée par leur attitude de principe.

97. L'OPEP est partie à la lutte du tiers monde pour reprendre le contrôle de ses ressources naturelles aux sociétés monopolistes avarés du monde capitaliste. La lutte des pays exportateurs de pétrole est la même que celle du reste du tiers monde, car tout ce qu'ils font sert la cause du tiers monde et de l'humanité tout entière. Nous avons écouté attentivement la déclaration du Président du Mexique

[11^e séance], dans laquelle il nous propose d'adopter un plan mondial sur l'énergie. Cette proposition exige une étude approfondie de la part de nos experts en matière d'énergie; cependant, nous craignons que certains groupes exploitent cette occasion pour tenter de déséquilibrer les pays du tiers monde.

98. Nous rejetons toute tentative de discuter la question de l'énergie isolément des autres questions économiques importantes et en dehors du cadre des Nations Unies. A notre avis, la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept de procéder à des négociations d'ensemble [voir A/34/34, troisième partie, annexe I], conformément à la proposition faite récemment par la Conférence des pays non alignés qui s'est tenue à La Havane, reflète les vues de la grande majorité des peuples du monde, selon lesquelles les questions économiques mondiales doivent être réglées dans leur ensemble dans le cadre des Nations Unies.

99. En ce qui concerne les Etats en développement, le développement doit commencer à l'intérieur de leurs pays, tout d'abord en éliminant toutes les formes de pratiques monopolistes exercées contre eux et contre nous par les sociétés transnationales, puis en intensifiant leurs efforts à promouvoir et renforcer la coopération entre eux.

100. La déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, du 29 septembre 1977 [A/34/533 et Corr.1, annexe], reflète assez clairement la position des pays en développement relative aux efforts internationaux visant à instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur la justice, l'équité et le respect de la souveraineté de tous les Etats, grands et petits — un ordre qui serait libéré de toute domination et de toute exploitation et qui rejeterait toute politique économique discriminatoire ainsi que toute pratique discriminatoire, directe ou indirecte, de la part des pays développés à l'égard des pays en développement, individuellement ou collectivement.

101. Confrontés à des événements aussi graves sur le plan politique et économique, à une rivalité internationale alarmante dans la course aux armements qui s'intensifie, et à des guerres qui ont éclaté au cours des dernières années, à la suite d'une intervention coloniale directe dans les affaires intérieures des Etats, les peuples du monde se tournent de plus en plus vers le mouvement des non-alignés, qui est un groupe neutre et impartial d'Etats, le seul à pouvoir jouer un rôle dans l'instauration de la justice dans le monde, de l'autodétermination des peuples et de la paix et de la sécurité pour la race humaine.

102. A ce propos, je ne peux que louer le résultat objectif obtenu par la récente Conférence des pays non alignés qui s'est tenue à La Havane, Cuba, et rendre un hommage tout particulier à la République de Cuba et à son président, Fidel Castro, pour le rôle qu'ils ont joué dans la réussite de cette conférence. Le groupe des pays non alignés a affirmé son efficacité en tant que bloc viable et confirmé son engagement de lutter contre l'impérialisme, le sionisme, le racisme et le colonialisme, pour la réalisation de la justice et de l'égalité entre les Etats; il a aussi confirmé son engagement d'œuvrer inlassablement pour instaurer un nouvel ordre économique international, qui tiendrait compte des intérêts de toute l'humanité, notamment des intérêts des pays en développement et de leur droit à relever le niveau de vie de leurs peuples et à réaliser le développement de leurs territoires.

103. Ce mouvement non aligné s'est renforcé par l'admission de nouveaux Etats, tels que le Nicaragua, pays

révolutionnaire, auquel je rends hommage pour s'être débarrassé du régime fasciste, agent de l'impérialisme. Ce mouvement s'est renforcé également par l'admission de la Grenade, autre force progressiste révolutionnaire, et par la révolution qui a eu lieu en Iran, laquelle a entraîné la chute du Chah et l'adhésion de l'Iran au mouvement, après avoir éliminé la dernière forteresse du colonialisme dans la région. Le mouvement s'est trouvé renforcé aussi par l'adhésion du Pakistan maintenant que ce pays est débarrassé — plutôt à Dieu à jamais — des pactes militaires érigés dans le passé contre son peuple dans cette région de l'Asie.

104. Je termine en vous remerciant et en vous exprimant à tous mon appréciation, en souhaitant que cette session aboutisse à la réalisation des espoirs de nos peuples et à leurs aspirations à la justice, à la liberté et à la prospérité.

105. M. MROUDJAE (Comores) : Je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, pour vous transmettre, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de mon gouvernement à la suite de votre brillante élection à la présidence de la présente session. La République-Unie de Tanzanie, que vous représentez ici avec tant de bonheur et de savoir-faire, entretient avec mon pays plus que de simples relations de bon voisinage. En effet, des liens historiques étroits ont lié nos deux peuples et aujourd'hui de très nombreux fils des Comores sont des citoyens dignes et loyaux de votre pays. Nous sommes d'autant plus fiers que le peuple tanzanien, sous la conduite éclairée de son leader, Mwalimu Julius Nyerere, mène un combat quotidien, une lutte acharnée, en faveur de l'émancipation et de la libération totale du continent africain. Nul doute que vos qualités personnelles de diplomate talentueux, votre foi inébranlable dans la défense des intérêts africains et de la paix internationale contribueront grandement au succès que nous souhaitons à cette trente-quatrième session de notre assemblée générale. Soyez assuré de l'entière disponibilité de ma délégation à vous apporter sa modeste contribution dans l'exercice de vos hautes et délicates fonctions.

106. Qu'il me soit permis de féliciter également le président sortant, l'ambassadeur Liévano, de Colombie, pour la compétence et le dévouement inlassable avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche.

107. Notre admiration et notre reconnaissance vont aussi à notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a invariablement su demeurer au service de la justice et de la paix internationale.

108. Nous tenons enfin à souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie, le cent cinquante-deuxième Membre de notre organisation. Tout comme Sainte-Lucie, les Comores sont un Etat insulaire, disposant d'une superficie et de ressources limitées, autant de facteurs parmi d'autres qui causent une dépendance excessive vis-à-vis de l'extérieur, entravant ainsi sérieusement le développement économique.

109. Permettez-moi donc de saisir cette occasion pour évoquer brièvement la situation difficile, pour ne pas dire dramatique, que vivent nos pays insulaires en développement. En effet, des contraintes structurelles particulières et évidentes, liées notamment à notre isolement, à notre éloignement des grands marchés internationaux, à la dimension extrêmement réduite de nos marchés intérieurs ainsi qu'au manque total de ressources naturelles, auquel s'ajoute une pénurie dramatique en personnel administratif et technique qualifié, pèsent lourdement sur nos éco-

nomies. C'est là une réalité commune, à laquelle nous devons quotidiennement faire face et qui nécessite des mesures concrètes de la part de la communauté internationale et, notamment, des organes compétents de l'ONU, mais aussi de la part des pays développés, afin de nous aider, du mieux possible, à surmonter les fluctuations économiques diverses et les effets de l'inflation que les pays insulaires en développement ressentent d'une manière plus cruelle.

110. Les Comores se trouvent situées dans la zone de l'océan Indien où les inondations et les cyclones menacent, chaque année, de s'abattre et de détruire les cultures, risquant ainsi d'aggraver encore une situation économique déjà fort précaire. C'est que, jusqu'ici, l'économie comorienne est encore presque en totalité basée sur l'agriculture et que les moyens font toujours défaut pour diversifier davantage la production. Les essences à parfum et la vanille constituent encore l'essentiel de nos exportations, produits dont les cours sont soumis, hélas, à des fluctuations énormes sur le marché international, d'une année à l'autre, ce qui a pour conséquence d'accentuer toujours davantage notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de réduire sans arrêt le pouvoir d'achat de la population. La catastrophe qui s'est abattue récemment sur les Antilles nous rappelle encore, s'il en était besoin, combien les économies de nos pays insulaires sont vulnérables.

111. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la sollicitude accrue et de l'attention particulière que notre organisation, par l'intermédiaire de ses organes compétents et notamment de la CNUCED, accorde de plus en plus à la situation spécifique de nos pays insulaires, afin de nous permettre de nous développer et de lutter efficacement contre les calamités de toutes sortes qui menacent nos économies.

112. Le Gouvernement de la République fédérale et islamique des Comores est, par conséquent, pleinement conscient des limites comme des possibilités réelles d'un petit pays insulaire comme le nôtre et nous comprenons d'autant mieux la nécessité de promouvoir une politique de coopération intense, ouverte sur la région et le monde, si nous voulons sortir de l'isolement et du sous-développement. C'est pour cette raison que nous avons choisi de mener une politique active de coopération avec tous les pays, basée sur la souveraineté nationale et l'égalité entre les Etats, afin d'exprimer ainsi notre désir sincère d'établir et de consolider des réseaux de solidarité, d'interdépendance et d'intérêts mutuels.

113. Aujourd'hui, nous avons accueilli parmi nous le cent cinquante-deuxième Membre de notre organisation. Plus de 100 Etats souverains ont donc rejoint les Etats signataires de la Charte de San Francisco, Etats engagés de façon unanime à œuvrer dans le sens de l'instauration de la paix internationale et d'un monde plus humain, plus juste. Tous les régimes sont représentés au sein de cette assemblée, toutes les nuances et tous les systèmes politiques ou socio-économiques s'y côtoient. Nous affirmons que cette diversité, au lieu de nous diviser et de nous opposer, peut au contraire constituer un facteur de rapprochement des hommes et des nations et constituer ainsi une source enrichissante d'échanges basés sur nos expériences respectives. C'est seulement par cette voie que notre organisation pourra pleinement jouer son rôle d'organe au service de la paix et de la coopération internationale.

114. La paix et la coopération internationale ! Une simple lecture des points inscrits à l'ordre du jour de la présente session montre que nous n'avons pas, hélas, encore

réalisé de progrès décisifs sur la voie de la réalisation des objectifs et des aspirations de notre organisation, et il faudrait réellement faire preuve de peu de réalisme pour oser exprimer un optimisme fondé ou même tenter d'atténuer quelque peu le sentiment de profond malaise qui envahit le monde. En effet, le problème de la guerre et de la paix se pose toujours de manière ardue, les violentes secousses économiques, la prolifération des foyers de tension, ainsi que les dialogues sans lendemain sur des questions pourtant fondamentales, restent autant de témoignages du monde troublé, divisé, dans lequel nous vivons. Pendant le même temps, la misère, la famine et la maladie gagnent du terrain, alors que l'inflation sans cesse croissante paralyse les efforts consentis par les pays du tiers monde, menaçant ainsi nos économies.

115. Il s'avère donc plus que jamais nécessaire, si nous voulons réellement instaurer la paix dans le monde, que notre organisation se donne les moyens de mettre fin à une telle situation, afin de promouvoir une coopération accrue entre le monde industrialisé et les pays en développement. Nos peuples attendent et réclament encore la mise en œuvre et l'instauration de ce nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable, capable de leur apporter le mieux-être et la liberté. Nul doute qu'un tel objectif, pour être réalisable, appelle de notre part une plus grande cohésion, le développement de la coopération horizontale et verticale et, surtout, une volonté réelle des pays nantis de faire des concessions, afin que le dialogue Nord-Sud ne soit pas, comme lors de la session de la CNUCED, à Manille, une série d'échecs.

116. Ma délégation, pour sa part, appuiera toute tentative visant à sortir de la situation de crise actuelle et se félicite des initiatives prises par l'ONU, qui a organisé à Buenos Aires l'année dernière¹⁴, puis à Vienne cette année¹⁵, des conférences pour débattre des moyens de promouvoir la coopération entre pays en développement et de mettre la technologie au service du développement. De même, mon pays a accueilli avec satisfaction l'heureuse initiative de la tenue récente d'une conférence sur la réforme agraire à Rome¹⁶.

117. Ces rencontres importantes ont été l'occasion pour nos pays de confronter leurs expériences et de réfléchir ensemble sur les mesures les plus appropriées qu'il conviendrait d'adopter.

118. Nous devons également, dès à présent, mettre fin, sinon limiter, la prolifération et la diffusion d'armes de destruction massive, industrie qui absorbe des moyens financiers colossaux que l'on pourrait alors transférer au développement de la coopération économique internationale.

119. Etats riverains de l'océan Indien, nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des bases militaires stratégiques dans cette zone, menace sérieuse pour la souveraineté des Etats de cette région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales.

120. Mon gouvernement soutiendra donc toute initiative visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, conformément à la résolution 2832 (XXVI) de notre assem-

blée. Il appuie fermement la tenue d'une conférence régionale sur la démilitarisation de cette zone. Il ne peut y avoir de paix véritable et de développement économique réel tant que la prétention à régenter le monde ne sera pas éliminée.

121. L'on ne peut, d'un côté, proclamer l'avènement de la détente, les bienfaits de la coexistence pacifique et de la coopération, tout en poursuivant, de l'autre, la prolifération des armes destructives, les implantations militaires, le renforcement des bases stratégiques et la manipulation des conflits armés, en passant par toutes les tentatives de domination économique.

122. La paix véritable, durable, ne peut se réaliser que par l'instauration d'une confiance mutuelle et d'une solidarité internationale accrues.

123. A cet égard, nous considérons que les accords résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armes stratégiques constituent un pas en avant dans la voie de la paix internationale.

124. Je voudrais à présent aborder quelques-unes des questions essentielles qui préoccupent, à juste titre, la communauté internationale et qui exigent des solutions urgentes.

125. Nous sommes convaincus, pour notre part, que ces solutions peuvent parfaitement être trouvées par la voie pacifique, quelles que soient par ailleurs les causes de tension et de conflit, à condition toutefois que chaque Membre de notre organisation affirme dans les faits notre engagement unanime à réaliser la paix dans le monde.

126. En Afrique australe, parce que nous n'avons pas pu ou voulu faire respecter et appliquer les décisions de notre assemblée par les racistes d'Afrique australe, nos frères n'ont eu d'autre choix que de recourir à la lutte armée, afin de faire fléchir la tyrannie des racistes de Pretoria et de Salisbury. L'odieux système de l'*apartheid* continue de plus belle, comme un défi lancé contre notre organisation.

127. Au Zimbabwe, l'action conjuguée des mouvements de libération, de l'OUA et de notre organisation ont eu raison malgré tout du régime minoritaire raciste de Smith. Face aux victoires du Front patriotique, représentant authentique du peuple du Zimbabwe, les rebelles ont eu recours à une farce monumentale visant à nous faire croire qu'ils étaient enfin disposés à céder leurs avantages multiples en faveur de ceux qu'ils ont jusqu'ici méprisés et traités en sous-hommes.

128. Que ceux qui ont voulu composer avec Smith comprennent qu'ils se sont laissés bernier par des promesses illusoire.

129. Nous voulons croire, quant à nous, que les puissances impliquées dans la recherche d'une solution à ce problème le feront désormais sur une base d'équité et d'égalité et dans le souci d'élaborer une constitution nouvelle, juste, sur la base du principe d'"un homme, une voix", capable d'assurer à la majorité noire l'exercice effectif du pouvoir. Nous formulons le vœu que la Conférence de Londres aboutisse à des résultats positifs.

130. S'agissant de la Namibie, non seulement le régime de Pretoria occupe illégalement ce territoire, mais pis encore l'Afrique du Sud l'utilise pour porter des attaques meurtrières aux pays de première ligne, faisant des victimes parmi la population civile.

131. Ces crimes quotidiens parlent d'eux-mêmes et devraient suffire à dissiper définitivement le moindre doute

¹⁴ Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978.

¹⁵ Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne du 20 au 31 août 1979.

¹⁶ Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Rome du 12 au 21 juillet 1979.

quant aux intentions réellement belliqueuses des racistes de Pretoria.

132. Nous devons donc, plus que jamais, prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à un tel régime barbare et redoubler notre appui à la SWAPO, représentant légitime du peuple namibien.

133. En ce qui concerne le Moyen-Orient, mon gouvernement se rallie au consensus dégagé à Monrovia lors de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

134. Nous tenons, cependant, à réitérer notre soutien sans réserve à la cause palestinienne et à son représentant légitime, l'OLP. Nous réitérons également notre conviction que la question de Palestine constitue le cœur du problème du Moyen-Orient et que toute solution à laquelle l'OLP ne serait pas associée ne serait pas valable. La paix dans cette région, pour être juste et durable, doit être globale et surtout tenir compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, à savoir : le rétablissement des droits nationaux et inaliénables du peuple palestinien, le droit des Palestiniens à retourner dans leur patrie, leur droit à l'autodétermination et à fonder un Etat indépendant sur la terre de Palestine, la restitution de tous les territoires occupés depuis 1967; enfin, il faudrait restituer à Jérusalem sa vocation de ville sainte et y rétablir la souveraineté arabomusulmane.

135. S'agissant du Sahara occidental, mon gouvernement suit avec la plus grande attention l'évolution de la question. Les Comores entretiennent des relations fraternelles avec toutes les parties impliquées dans ce conflit. Les peuples de cette région ont une similitude humaine et culturelle qu'ils doivent mettre à profit pour poser les jalons d'un développement économique et social dans l'intérêt commun. Mon pays soutiendra donc toute initiative pouvant amener la paix et la détente dans cette région.

136. La situation à Chypre constitue une autre source de préoccupation pour ma délégation. Nous espérons que, par la voie négociée, les deux communautés chypriotes trouveront un terrain d'entente et parviendront à une solution qui respecte l'intégrité territoriale, l'indépendance et le non-alignement de Chypre et qui permettra la coexistence pacifique et le développement socio-économique de ce pays.

137. Un autre danger qui menace la paix est la situation explosive qui règne actuellement dans le Sud-Est asiatique. Crise alimentaire et afflux de réfugiés ont eu pour conséquence d'imposer les plus grandes souffrances à des dizaines de milliers d'innocents. Notre organisation doit donc prendre les mesures humanitaires qui s'imposent et consentir l'effort nécessaire afin de rétablir la paix dans cette région.

138. Je voudrais enfin en venir à un problème qui préoccupe au plus haut point ma délégation et l'Afrique tout entière. Il s'agit de la question de l'île comorienne de Mayotte. Ce point est inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée [point 29] et le moment venu ma délégation fera le point de la situation afin d'aider, du mieux possible, à la recherche d'une solution satisfaisante à ce problème.

139. Nous avons demandé l'examen de cette question, car la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre sont en jeu. Pour le Gouvernement comorien, il ne fait aucun doute que, tant que l'île de Mayotte échappera à son contrôle effectif, les efforts de développement économique du pays seront voués à l'échec. Les Comores,

je l'ai déjà dit, sont un petit pays et de surcroît insulaire, qui ne peut réellement aller de l'avant qu'avec l'engagement de tous ses fils dans l'œuvre de reconstruction nationale.

140. La recherche d'une solution à cette question de Mayotte demeure donc une préoccupation permanente et essentielle pour les autorités comoriennes. Aussi, l'attention toute particulière que cette assemblée accorde à son règlement constitue-t-elle une source de satisfaction réelle et d'encouragement pour nous.

141. Les Comores ont constitué pendant toute la période coloniale une seule entité politique et économique et c'est pourquoi leur décolonisation ne saurait se faire dans le morcellement. Il est de plus un principe cher à notre organisation, selon lequel les peuples accèdent à l'indépendance dans les frontières héritées de la colonisation.

142. Je ne voudrais pas, pour l'heure, ouvrir un débat sur cette question. Je rappellerai toutefois que notre assemblée, par sa résolution 32/7, a demandé aux Gouvernements français et comorien de résoudre ce problème par la voie négociée.

143. La partie comorienne, pour sa part, est disposée, comme elle l'a toujours été, à la négociation avec la France, afin de mettre fin à ce litige et de lever ce nuage qui assombrit les relations entre nos deux pays. C'est donc dans le but de créer un climat favorable à ces négociations et prouver sa disponibilité totale que le Gouvernement comorien s'est employé jusqu'ici à entreprendre et à mener un certain nombre d'actions concrètes.

144. C'est ainsi que nous avons accepté de renouer avec la France les relations interrompues ces dernières années. Nous espérons que cet acte sera apprécié à sa juste valeur et que la partie française sera sensible aux efforts du Gouvernement comorien pour créer une atmosphère adéquate, proactive ou dialogique.

145. C'est dans ce même souci de préparer le terrain à la négociation que le chef de l'Etat comorien a demandé à rencontrer son homologue français, pour évoquer la situation qui prévaut à Mayotte. A cette occasion, les deux parties sont convenues de réexaminer la question et d'y rechercher une solution satisfaisante.

146. En prévision du retour de Mayotte dans l'ensemble comorien, mon gouvernement a également décidé de doter notre Etat d'une constitution nouvelle, de type fédéral, qui accorde à chaque île une large autonomie administrative dans le respect de l'unité de la république.

147. Cette importante mesure non seulement vise à mettre en place une administration décentralisée s'adaptant mieux au caractère insulaire du pays, mais aussi et surtout a pour but de répondre aux vœux des habitants de Mayotte de procéder à une gestion réelle de leurs affaires politiques et économiques.

148. La Constitution de la République fédérale et islamique des Comores, adoptée par le peuple comorien en octobre 1978, assure donc aux habitants de Mayotte la jouissance, dès leur intégration dans la République des Comores, des mêmes droits et garanties que les trois autres îles d'Anjouan, Grande Comore et Mohéli.

149. Par ces mesures, le Gouvernement comorien a voulu contribuer activement, dans les limites de ses possibilités et de ses moyens, à faire progresser la question et à lui insuffler une dynamique, une impulsion nouvelle, en vue de hâter l'avènement d'une solution satisfaisante.

Toutes les voies n'ont certainement pas été explorées et c'est pourquoi nous accueillerons favorablement toute initiative pouvant réellement nous aider à sortir de l'impasse actuelle.

150. Nous avons toujours tenu informées l'OUA, l'Organisation des Nations Unies, ainsi que toutes les autres instances internationales, de l'évolution de la situation aux Comores et des mesures prises par son gouvernement pour hâter l'avènement d'une solution à la question de Mayotte.

151. Nous continuerons à le faire, en toute objectivité et en veillant à exclure tout esprit de polémique, afin que la France et nous-mêmes puissions entrer, dans les meilleurs délais possibles, dans la phase décisive des négociations.

152. L'affaire de Mayotte est une question de décolonisation, domaine qui, sans nul doute, constitue l'un des chapitres glorieux de l'histoire de notre organisation. Cela nous encourage en tout cas à penser que, en tant que telle, elle trouvera rapidement une solution satisfaisante, conforme aux intérêts du peuple comorien.

153. Je voudrais enfin terminer mon exposé en formulant le vœu sincère que la présente session amorcera un tournant décisif dans le sens d'actions concrètes, d'ententes pratiques et qu'elle sera une contribution importante à l'avènement de la paix dans le monde.

154. M. MATENJE (Malawi) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, me joindre aux représentants qui sont intervenus avant moi, pour vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée. La session de cette année sera marquée par les décisions extrêmement importantes qu'elle sera appelée à prendre sur des questions de grand intérêt, tant pour l'Organisation, en tant que telle, que pour le futur développement des Etats Membres. Il est inutile de rappeler — vous le savez, grâce à l'expérience que vous avez acquise au cours de votre mandat à Turtle Bay — le degré de patience et d'impartialité qu'exigent les hautes fonctions que vous avez assumées. Je suis certain, Monsieur le Président, que personne de plus qualifié n'aurait pu être choisi pour guider l'Assemblée dans ses délibérations à un moment aussi crucial. Pour ma part, je voudrais vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

155. Ensuite, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, pour la compétence avec laquelle il a présidé la dernière session, quand, comme nous le savons tous, l'Assemblée avait une tâche difficile à remplir. M. Liévano n'a pas manqué des qualités qui sont requises d'une personnalité occupant cette position.

156. Enfin, et ce n'est pas là le moins important, je failirais à mon devoir si je ne rendais pas hommage à l'immense dévouement avec lequel le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, s'est toujours acquitté de ses très lourdes obligations. Le dévouement total de M. Waldheim à la cause de l'Organisation des Nations Unies va au-delà de l'appel du devoir. C'est pourquoi nous sommes sûrs que, grâce à son initiative personnelle, certains des problèmes qui se posent à la communauté mondiale continueront d'être traités de manière pacifique au cours de l'année à venir, avec des perspectives de résultats fructueux. Nous souhaitons plein succès à M. Waldheim.

157. Beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des 12 derniers mois pour faire régner la paix et la sécurité entre les nations, ainsi que pour améliorer leur statut éco-

nomique et social. Des efforts semblables ont été faits pour obtenir l'autodétermination pour ceux de nos frères et sœurs qui sont encore sous domination politique. Certains progrès ont été réalisés dans quelques domaines mais, malheureusement, pas dans d'autres.

158. Quoi qu'il en soit, ma délégation est encouragée par l'évolution récente de la situation, qui peut aboutir à une diminution de la tension dans les relations internationales. A cet égard, nous félicitons les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique de la conclusion d'un deuxième Traité sur la limitation des armes stratégiques, qui a été signé entre eux au début de cette année. Nous nous félicitons de l'esprit de coopération et de la volonté de compromis qui ont caractérisé les longues et difficiles négociations qui ont abouti à la signature de ce traité. Nous pensons que ce traité non seulement représente une importante évolution dans les relations bilatérales entre les deux grandes puissances, mais également contribue beaucoup à assurer la sécurité du reste de l'humanité. Comme le dit le proverbe africain : "C'est l'herbe qui souffre lorsque combattent les éléphants". Ce qui veut dire que la tension et le conflit entre les grandes puissances ont une incidence directe sur les relations internationales, même parmi les petites nations.

159. Cela ne veut pas dire que la responsabilité du maintien de la paix internationale incombe uniquement aux grandes puissances; les petites nations aussi ont une responsabilité semblable dans ce domaine. Je voudrais, par conséquent, recommander aux petites nations de vivre en paix les unes avec les autres. Bien sûr, je ne sais que trop bien que, dans certains cas, nous ne sommes pas toujours entièrement responsables des conflits et désaccords surgissant entre nous, petites nations; ils sont parfois provoqués par des forces de l'extérieur. Pour lutter contre l'influence de ces forces, les petites nations, quant à elles, doivent respecter scrupuleusement les principes de la non-ingérence dans leurs affaires internes et conserver des relations de bon voisinage.

160. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que mon gouvernement défend les principes de non-ingérence et de bon voisinage. Nous estimons fermement que c'est grâce à une telle approche que la paix internationale pourra être le mieux assurée.

161. Il est agréable de noter qu'un pas de plus a été fait dans le processus de décolonisation par l'avènement, en tant qu'Etats souverains indépendants, des îles Salomon, de Sainte-Lucie et de Kiribati. Je voudrais saisir cette occasion pour les féliciter chaleureusement, au nom de mon gouvernement, et leur souhaiter la bienvenue dans ce club d'Etats souverains.

162. Dans le même ordre d'idée, puis-je exprimer l'espoir que nous pourrons, dans peu de temps, accueillir également en cette assemblée Belize et le Timor oriental.

163. L'Assemblée générale est saisie de la question du Sahara occidental depuis quelques années. Ma délégation est heureuse de constater que l'évolution récente indique qu'une solution est maintenant possible. Mon gouvernement continue de penser que toute solution de la question du Sahara occidental doit tenir compte des vœux du peuple du Sahara occidental. A cet égard, je tiens à rappeler que le Malawi appuie la recommandation du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidental, appelé Comité des sages de l'OUA, qui a été adoptée à Monrovia, au Libéria, en juillet dernier; cette recommandation a trait à la tenue d'un référendum afin de déterminer

les vœux authentiques du peuple de ce territoire [A/34/552, p. 95 et 96]. Ma délégation espère sincèrement que l'Assemblée appuiera cette proposition réaliste. Nous espérons également que toutes les parties impliquées dans la solution du problème du Sahara occidental coopéreront dans le but de faciliter cette solution. Ma délégation, à cet égard, se félicite également de la décision récente du Gouvernement mauritanien de renoncer à toute prétention sur le territoire du Sahara occidental et de respecter les aspirations du peuple sahraoui [voir A/34/23/Rev.1, chap. X, annexe, par. 38]. Cette mesure courageuse facilitera grandement la solution de cette question.

164. Lorsque nous nous sommes réunis ici, il y a un an environ, on espérait ardemment, à la suite de l'acceptation, par le Gouvernement sud-africain et la SWAPO, des propositions présentées par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité¹⁷ et portant sur une formule visant à résoudre le problème namibien sous les auspices des Nations Unies, que la question de Namibie serait enfin résolue. Hélas ! ces espoirs semblent maintenant s'estomper et il est regrettable de constater qu'aucun progrès n'a été accompli sur la question de Namibie, du fait que les deux parties n'ont pu se mettre d'accord sur certaines dispositions clefs de la formule occidentale et en raison des tentatives ultérieures de l'Afrique du Sud en vue d'instaurer une espèce de "règlement unilatéral interne".

165. Lorsque l'initiative occidentale sur la Namibie a été lancée, il y a deux ans, mon gouvernement s'en est félicité et a entériné, par la suite, la formule proposée par le groupe de contact. En effet, mon gouvernement estimait que cette formule offrait le moyen le plus pacifique de parvenir à un véritable transfert des pouvoirs aux Namubiens, grâce à la participation de tous les groupes politiques du Territoire, y compris la SWAPO.

166. Mon gouvernement est convaincu, à cet égard, que cette formule offre encore le meilleur moyen de parvenir à une solution juste et internationalement acceptable de la question de Namibie. Il est donc encourageant de noter que des efforts se poursuivent pour raviver l'initiative occidentale et j'en appelle à la bonne foi de toutes les parties intéressées pour qu'elles ne laissent pas, une fois de plus, passer l'occasion de trouver une solution fructueuse à ce problème.

167. Tout comme la Namibie, le problème de la Rhodésie nous préoccupe profondément. Les événements survenus au cours des dernières semaines offrent cependant un nouvel espoir et un règlement pacifique de l'impasse constitutionnelle dans ce pays semble maintenant possible.

168. Mon gouvernement a déjà déclaré que le choix d'un dirigeant et d'un gouvernement en Rhodésie appartient au peuple rhodésien lui-même. Nous ne pensons pas qu'une solution qui tende à imposer un certain gouvernement ou un certain type de gouvernement pourrait aboutir à un règlement significatif du litige constitutionnel qui existe dans ce pays. Par ailleurs, mon gouvernement a déclaré que tout règlement du problème devrait assurer le transfert pacifique et véritable des pouvoirs à la majorité. Qu'il me soit permis de réitérer cette position et de déclarer que le Gouvernement du Malawi est disposé à appuyer tout effort destiné à aboutir à un règlement pacifique de la question rhodésienne.

¹⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

169. Ma délégation, par conséquent, se félicite du plan du Commonwealth, adopté à la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka au mois d'août, en vue du règlement du problème rhodésien [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15]. Nous sommes convaincus que ce plan offre la possibilité au peuple rhodésien de participer pleinement au choix de son propre gouvernement, de même qu'il garantit un transfert véritable des pouvoirs à la majorité. Ma délégation est encouragée par la réponse positive de toutes les parties intéressées à l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni de participer à la Conférence constitutionnelle qui s'est ouverte récemment à Londres; il s'agit de la première étape dans la réalisation de ce plan. Nous sommes également encouragés par les progrès qui ont été accomplis jusqu'à présent à la Conférence, et nous espérons sincèrement que rien ne viendra entraver les progrès ultérieures.

170. Le plan du Commonwealth est le résultat des consultations qui ont eu lieu entre ceux qui l'ont élaboré et de la bonne foi qu'ils ont manifestée. Nous pensons que si les mêmes qualités, ainsi que la confiance et la volonté de compromis se manifestent entre les parties à la Conférence constitutionnelle, celle-ci pourra se dérouler fructueusement. Ma délégation souhaite que la Conférence connaisse le succès et espère ardemment pouvoir accueillir, dans un proche avenir, le nouvel Etat du Zimbabwe en qualité de Membre de notre organisation.

171. Les signes d'un changement éventuel de la situation politique en Afrique du Sud sont moins perceptibles qu'ils ne le sont en ce qui concerne la Namibie et la Rhodésie. Une prise de conscience est cependant évidente, tant dans les milieux gouvernementaux qu'à l'extérieur, en ce qui concerne le changement qu'il convient d'apporter dans la politique raciale poursuivie par le gouvernement. Il est clair qu'un débat a lieu dans ce pays et que le peuple est en train de faire un examen de conscience. Nous estimons que le changement en Afrique du Sud est inévitable et que ce débat ouvert, auquel je viens de faire allusion, indique l'apparition de ce changement.

172. Mon gouvernement est résolument opposé à la politique d'*apartheid* et aux méthodes utilisées pour la mettre en œuvre, y compris l'établissement de *homelands*. C'est une position qui est bien connue du Gouvernement d'Afrique du Sud actuel. Mais mon gouvernement est également convaincu que la meilleure façon de persuader la population blanche qui est au sud de notre pays de changer est le contact — par exemple en engageant un dialogue avec elle. C'est pourquoi mon gouvernement n'appuie ni le boycottage, ni l'ostracisme, ni l'affrontement. Par conséquent, ma délégation prie instamment la communauté internationale de créer les conditions nécessaires au changement en Afrique du Sud, dès que possible.

173. Mon gouvernement a suivi de près l'évolution au Moyen-Orient qui a abouti aux accords de Camp David de septembre 1978 et au traité de paix conclu entre l'Égypte et Israël au mois de mars de cette année. Mon gouvernement estime que cette évolution constitue un pas dans la bonne direction, dans la recherche constante d'un juste règlement du problème du Moyen-Orient. J'ai déjà indiqué les vœux de mon gouvernement sur la politique d'"affrontement" en tant que moyen de résoudre les divergences entre nations. Je ne peux qu'ajouter que, si la guerre amène parfois des résultats rapides, elle avive la haine et, en fin de compte, détruit aussi bien le vainqueur

que le vaincu. J'ose dire que l'historique du problème du Moyen-Orient corrobore cette assertion.

174. Je dois cependant souligner que, en appuyant les accords de Camp David ainsi que le traité entre l'Égypte et Israël, nous ne voulons pas dire par là que l'objectif a été atteint. Nous nous bornons à déclarer que l'on a fait le premier pas vers l'objectif tant désiré. Je dis cela parce qu'il y a, comme tout le monde le sait, un certain nombre de problèmes très importants qui méritent notre attention — et le plus tôt sera le mieux. Heureusement, c'est ce que recherchent activement les parties au traité entre l'Égypte et Israël. Le problème du Moyen-Orient ne se limite pas seulement à l'Égypte et à Israël. Par conséquent, nous pensons qu'une solution constructive et durable ne peut être trouvée que grâce à la pleine participation de toutes les parties à la recherche de cette solution.

175. Un autre problème, dont l'Assemblée est saisie depuis un certain temps et auquel on n'a pas encore trouvé de solution, est celui de Chypre. Ma délégation persiste à croire qu'une solution de ce problème ne peut être trouvée que grâce à des négociations directes entre les communautés grecque et turque de Chypre. Nous sommes convaincus que ce n'est que de cette manière qu'un règlement qui garantirait une paix et une sécurité durables à tous les Chypriotes peut être obtenu.

176. Nous notons et nous appuyons les efforts des Nations Unies dans la recherche d'une formule destinée à faciliter la reprise du dialogue intercommunautaire sur ce problème. Je voudrais exprimer l'espoir de mon gouvernement de voir le Secrétaire général poursuivre ces efforts.

177. Ma délégation a également noté la proposition faite par le Président de Chypre à l'Assemblée générale au mois d'octobre de l'année dernière, selon laquelle l'île devrait être démilitarisée et sa sécurité assurée par une force de police conjointe chypriote grecque et chypriote turque, sous la direction d'une force des Nations Unies¹⁸. Ma délégation estime que le retrait de toutes les troupes étrangères, à l'exception de celles des Nations Unies, contribuerait à un plus grand sentiment de sécurité parmi les communautés chypriotes et créerait ainsi une atmosphère favorable à une coopération maximale et à un compromis entre les deux parties pour aboutir à un règlement. C'est pourquoi nous estimons que la proposition du Président est digne d'un examen attentif et nous espérons que l'Assemblée l'examinera en grand détail.

178. Une autre question qui nous cause de graves préoccupations est celle du désarmement. Mon gouvernement s'inquiète non seulement de la menace que l'escalade de la course aux armements constitue pour la paix et la sécurité internationales, mais également de l'épuisement des ressources économiques, qui seraient mieux utilisées si on les affectait au développement social et économique des peuples des Etats Membres. A cet égard, ma délégation a noté avec déception l'absence de résultats positifs à la fin des réunions du Comité du désarmement, qui se sont récemment tenues à Genève. Cependant, nous espérons que cette assemblée examinera cette question importante et envisagera les moyens de la résoudre.

179. Qu'on me permette également d'exprimer l'espoir que, à la suite de la conclusion du Traité sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union

soviétique, les grandes puissances envisageront d'utiliser l'expérience acquise au cours des négociations pour aboutir à un désarmement général dans le monde.

180. Ma délégation regrette profondément que d'étroits intérêts continuent d'entraver les progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous avions espéré que l'évolution actuelle dans le domaine économique aurait amplement prouvé l'interdépendance des pays développés et des pays en développement et le besoin d'une coopération plus étroite. Nous avons noté avec intérêt, cependant, les mesures prises par les pays développés donateurs afin de réduire l'endettement des pays bénéficiaires, en convertissant les prêts en dons. Cela améliorera beaucoup la solvabilité des pays en développement.

181. Ma délégation a noté également avec satisfaction qu'à la suite de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue au mois de mai à Manille, des contributions notables ont été versées au Fonds commun qui vient d'être créé. Cela est important, car la stabilité et la croissance économiques des pays en développement ne peuvent être assurées que dans la mesure où les conditions nécessaires sont créées pour leur permettre d'améliorer leur capacité de produire davantage et de vendre à des prix plus rentables.

182. Je voudrais indiquer, cependant, que la stabilisation des prix des produits de base ne constitue pas à elle seule une réponse aux problèmes économiques des pays en développement. Les Etats producteurs doivent également être assurés d'un marché approprié, qui constituerait un débouché pour leurs produits de base. Par conséquent, mon gouvernement a été déçu de voir que les réunions de la CNUCED, à Manille, n'ont pu parvenir à un accord satisfaisant à ce sujet, ainsi que sur d'autres questions importantes. En particulier, il est inquiétant de constater que les pays développés n'ont pas accepté ne serait-ce qu'une demande modeste, tendant à ce qu'ils envisagent d'accorder un libre accès sur leurs marchés aux marchandises en provenance des pays en développement.

183. Nous regrettons par ailleurs que, malgré les grands espoirs qu'avait suscités la dernière session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, l'absence de compromis ait entravé, une fois de plus, l'heureux achèvement de la tâche consistant à établir un nouveau régime maritime international. Nous sommes cependant convaincus que, si toutes les parties font preuve de bonne volonté, les derniers obstacles pourront être surmontés. Mon gouvernement croit qu'un partage équitable des ressources marines est pertinent et peut jouer un rôle important dans la création d'un nouvel ordre économique international. Ma délégation espère donc que l'esprit de bonne volonté et de compromis prévaudra lors de la reprise des travaux de la Conférence, afin que l'accord attendu depuis si longtemps puisse enfin être conclu.

184. Ma délégation souhaite dire qu'elle apprécie hautement les travaux accomplis par l'Organisation des Nations Unies elle-même, par l'intermédiaire de ses différentes institutions, pour la promotion du bien-être des Etats Membres. Il est également important de reconnaître que cette assemblée a pris conscience des nombreux maux et problèmes qui affligent différentes sections de notre communauté mondiale, en proclamant des années internationales spéciales.

185. L'Année internationale de l'enfant s'achève. Mon pays a participé pleinement aux programmes marquant cette année spéciale, car mon gouvernement estime que le

¹⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 22^e séance, par. 47 et 48.

bien-être et la sécurité des jeunes sont de la plus grande importance. Ce sont, après tout, les futurs citoyens de notre monde. Mon gouvernement est donc convaincu que des programmes comme ceux qui ont été appliqués au cours de l'année 1979 apportent une contribution bénéfique au bien-être futur de l'humanité.

186. Nous reconnaissons l'utilité de ces années internationales spéciales, mais nous devons faire remarquer qu'en les multipliant on risque d'en réduire la portée. Ainsi l'initiative du Secrétaire général demandant à cette assemblée de rationaliser ces années a-t-elle toute notre approbation. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée examinera cette question et formulera des recommandations objectives.

187. Par le passé, ma délégation a eu l'occasion d'exprimer les préoccupations du Gouvernement du Malawi face à la prolifération incontrôlée des organes de notre organisation. Nous notons donc avec plaisir que le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'envisager les voies et moyens de réduire les frais de fonctionnement de l'Organisation. Nous formulons l'espoir que, dans leurs interventions, les délégations s'efforceront d'envisager les moyens de simplifier la structure de l'Organisation.

188. Enfin, et ce n'est certes pas le moins important, ma délégation voudrait profiter de l'occasion qui lui est offerte pour exprimer, une fois de plus, la reconnaissance et la gratitude du Malawi pour l'aide qu'il continue à recevoir des Nations Unies. Cette assistance constitue une contribution extrêmement précieuse aux efforts de notre gouvernement pour promouvoir le bien-être économique et social de notre pays ainsi que son développement.

189. C'est avec un grand plaisir que je transmets à l'Assemblée les meilleurs vœux de mon président, de mon gouvernement et du peuple du Malawi pour le succès de ses délibérations.

190. M. MOLAPO (Lesotho) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer la profonde tristesse et la douleur qu'a causées à ma délégation la disparition prématurée de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola et président du Workers' Party d'Angola. En lui, nous perdons un leader non seulement de l'Angola, mais de l'Afrique et de la communauté mondiale. Nous le pleurons tous et, au nom de ma délégation, du Gouvernement et du peuple du Lesotho, je saisis cette occasion pour adresser nos condoléances à la famille de M. Agostinho Neto, au Gouvernement et au peuple de l'Angola.

191. C'est avec un plaisir tout particulier, Monsieur le Président, que je vous adresse les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime et bien méritée au poste de président de cette session de l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux de la confiance que l'Assemblée met en vous, diplomate illustre et fils d'Afrique. Votre dévouement bien connu à la cause de l'élimination du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale de l'*apartheid* est pour nous l'assurance que vous saurez guider les délibérations de l'Assemblée vers une conclusion heureuse.

192. En félicitant les autres membres du Bureau de leur élection unanime, je tiens à dire la profonde satisfaction de ma délégation au président sortant et à son bureau, pour la façon brillante dont ils ont dirigé les travaux de la trente-troisième session. Nous tenons aussi à remercier M. Kurt

Waldheim, notre diligent secrétaire général. Son dévouement mérite tous nos éloges.

193. Le Gouvernement du Lesotho croit fermement au principe de l'universalité de notre organisation. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'entrée de Sainte-Lucie dans la famille des nations. Nous sommes particulièrement heureux de l'accueillir parmi nous puisque, comme le Lesotho, Sainte-Lucie appartient au Commonwealth des nations. L'accroissement du nombre des Membres de notre organisation, bien que lent, constitue l'assurance et la garantie que la souveraineté et l'indépendance des pays Membres, et particulièrement des petits Etats, seront jalousement gardées, chéries et protégées. Mais, l'absence de cette salle de nombreux territoires encore sous domination coloniale et étrangère est un rappel douloureux du fait que le processus de libération de millions de gens est encore incomplet. Il s'agit de territoires dont la situation est examinée chaque année par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Nous espérons cependant que bientôt ces territoires prendront la place qui leur revient parmi nous. Ce n'est qu'alors que nous pourrons avec fierté constater que les Nations Unies ont enfin mené à bien le processus de décolonisation.

194. Nous nous réunissons à un moment où la crise de l'économie internationale a empiré. Cette crise se caractérise par une inflation élevée, le chômage, un protectionnisme accru de la part des pays développés et par des déficits énormes dans la balance des paiements des pays en développement. Cette crise implique des transferts minimes et, souvent, décroissants de ressources réelles et de techniques, des pays développés occidentaux et orientaux vers les pays en développement. Il ne fait aucun doute que cette crise entrave l'application des plans de développement économique et social des pays en développement. C'est une crise pendant laquelle nos peuples ne peuvent plus tolérer les conditions actuelles de pauvreté, d'analphabétisme, de malnutrition, de maladie et de chômage.

195. Jusqu'à présent, la réponse des pays développés à notre juste demande d'établir un nouvel ordre économique international n'a été qu'une réaction de rejet et, au mieux, d'indifférence totale. Nous lançons un appel aux pays développés pour qu'ils reconnaissent leurs obligations et s'engagent à instaurer un nouvel ordre économique international. Sans aucun doute, les pays développés ont d'immenses capitaux, des niveaux de revenus élevés et un personnel qualifié important. Il est indiscutable qu'ils contrôlent l'accès à la technique. Le système économique international en vigueur se caractérise par le fait que les pays pauvres manquent de tout cela. Les termes actuels des échanges vont à l'encontre des intérêts des nations pauvres. Et, bien que le dialogue Nord-Sud se trouve dans une impasse et que la cinquième session de la CNUCED n'ait pas eu de résultats positifs, nous continuons d'espérer que la raison finira par prévaloir. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt la réunion d'une session extraordinaire, en 1980, qui nous donnera l'occasion de réexaminer les nombreux problèmes économiques vitaux qui se posent dans le monde.

196. Nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies et à ses Membres pour qu'ils s'occupent sérieusement de la situation économique difficile des pays les moins avancés, des Etats sans littoral et des îles, car, si

cela n'est pas fait d'urgence, nous courons le grave danger de voir se créer un "quart monde". Quant aux négociations en cours à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, nous prions instamment les membres de cette assemblée de veiller à ce que nos droits et nos intérêts, en tant que pays sans littoral, soient pris en considération et consacrés dans la convention envisagée. Nous demandons que la proposition du Népal d'établir un fonds pour le patrimoine commun [voir ci-dessus, par. 32] soit acceptée par tous. Nous espérons que ce fonds bénéficiera à tous les pays en développement et surtout aux plus pauvres d'entre eux.

197. Les problèmes auxquels notre organisation doit faire face sont nombreux et divers. Nous constatons avec horreur que la course aux armements s'intensifie constamment, que les armes nucléaires prolifèrent, que l'on fabrique et que l'on perfectionne de nouvelles armes de destruction massive et que l'on accumule les armes biologiques et chimiques. Malgré de nombreuses résolutions et décisions de cette assemblée et d'autres instances internationales, les budgets de guerre continuent d'augmenter et le commerce des armes a pris des proportions immenses. Bien que les grandes puissances soient sensibles à ces problèmes, ces derniers constituent une grave menace à l'existence même de notre planète. Leur solution doit donc être considérée comme une priorité pour la survie du monde.

198. L'un des aspects les plus effrayants de la situation est le transfert d'armes des pays développés aux pays en développement. Ce transfert est d'une importance telle qu'il dépasse de loin celui des techniques commerciales et des techniques réelles vers les pays en développement. Nous ne pouvons ignorer le fait que la poussée vers le désarmement repose sur le rapport entre la course aux armements et le sous-développement économique et social. Nous pensons qu'aucune entreprise humaine ne peut être comparée à la course aux armements sur le plan du gaspillage et du manque d'imagination. Nous ne pouvons donc rester silencieux et ignorer notre responsabilité, dans l'intérêt de l'humanité, qui est d'avertir tous les intéressés qu'il est préférable et plus noble d'abandonner la carrière de marchands de morts, et de prier les Etats de consacrer les ressources à leur disposition à l'amélioration du sort de l'humanité.

199. Mon gouvernement se félicite des résultats de la récente réunion des Etats du littoral et de l'arrière pays de l'océan Indien. Nous espérons que les résultats de cette réunion serviront de base utile pour la convocation par les Nations Unies d'une conférence sur l'océan Indien en vue d'appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous devons remarquer, cependant, qu'il existe une grande disparité entre les engagements moraux et l'action véritable, ce qui, malheureusement, contribue à l'accumulation du volume des résolutions, des déclarations et des programmes d'action, qui ne sont jamais mis en œuvre. Depuis 1971, date à laquelle l'Organisation des Nations Unies a proclamé l'océan Indien zone de paix, aucune mesure significative n'a été adoptée pour démanteler les bases militaires dans l'océan Indien. Cette situation continue de faire peser une grave menace sur la sécurité des Etats du littoral et de l'arrière-pays de la région. C'est pourquoi nous lançons un appel aux grandes puissances et autres utilisateurs maritimes de l'océan Indien, pour que non seulement ils s'associent à la Déclaration de 1971, mais aussi qu'ils appliquent fidèlement ses dispositions.

200. Le terme "droits de l'homme" est devenu un cliché international. Différentes interprétations des droits de l'homme ont été fournies, à cette tribune même, avec une insistance variable. On a regroupé les nations en diverses catégories, sur la base de cette interprétation des droits de l'homme. Partant, la notion de droit de l'homme s'est transformée en un instrument aisément manipulé au service des désirs innés de l'homme d'asservir tous ceux qui, en actes et en paroles, ne sont pas d'accord avec lui. Le Lesotho est profondément préoccupé de la disparité qui existe entre les nobles idéaux consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la triste réalité de l'existence humaine.

201. La question des droits de l'homme préoccupe beaucoup l'Afrique. En fait, au cours de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, qui s'est tenue récemment à Monrovia, les dirigeants de l'Afrique ont exprimé l'inquiétude que leur cause la question des droits de l'homme. Notre pays est l'un des plus pauvres au monde et c'est une ancienne colonie; c'est pourquoi nous trouvons légitime de discuter, avec toute la sensibilité voulue, de la question des droits de l'homme, qui touche des millions d'êtres dans le monde entier. Une grande partie de l'humanité souffre encore de l'occupation étrangère, de la colonisation et des violations les plus atroces des droits de l'homme. Le monde en développement représente des nations qui souffrent des blessures sanglantes causées par la privation, à divers degrés, des droits civiques, politiques, sociaux, culturels et économiques.

202. C'est pourquoi nous lançons un appel aux Membres de l'Organisation des Nations Unies, individuellement et collectivement, pour qu'ils contribuent leur juste part au relèvement des idéaux sur lesquels repose notre organisation. Pour notre part, nous nous engageons à respecter les droits fondamentaux de l'homme, qui sont garantis dans nos lois et dans notre système judiciaire. Nous accordons l'égalité à tous les êtres, quels que soient leur race, leur couleur, leur sexe, leur âge ou leur religion. Nous participons aux débats sur les droits de l'homme au sein de la commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles — la Troisième Commission —, ce qui prouve clairement que le Lesotho se préoccupe de la violation continue des droits de l'homme dans maintes parties du monde.

203. La préoccupation du Lesotho au maintien du système pestilentiel d'*apartheid* s'intensifie, du fait de l'obstination accrue de ceux qui l'ont mis en place. Je parle bien de l'*apartheid* comme d'une chose pestilentielle, qui s'est abattue sur une grande partie de l'Afrique en 1652, avec l'arrivée de Jan van Riebeeck au cap de Bonne Espérance, et qui persiste avec fureur et de façon impitoyable depuis 300 ans. Alors que l'*apartheid* a pris différents noms à différentes époques, aux fins de camouflage, sa philosophie est toujours restée la même. C'est une philosophie négative qui nie l'égalité entre Blancs et Africains. Elle préconise la suprématie de l'homme blanc.

204. La philosophie de l'*apartheid* est profondément ancrée dans une mentalité de domination blanche, une mentalité qui dépasse toute logique. Les architectes de ce système sont animés du vif désir de maintenir leur position dominante sur les Africains et tous les autres groupes raciaux qui ne sont pas classés comme blancs. Tout effort en vue de démanteler le système d'*apartheid* doit tendre vers une campagne psychologique qui fasse exploser le mythe

de la supériorité raciale. Je crois donc que le but principal de ceux qui, sur la scène internationale, ressentent l'outrage de ce que représente l'*apartheid* doit viser à entreprendre une campagne vigoureuse en vue de chasser cette mentalité qui a engendré le système. La nécessité d'une guerre psychologique contre l'*apartheid* devient plus pressante, compte tenu du fait que ce système se renforce et défie avec insolence la communauté internationale. La campagne psychologique que je préconise affaiblira la crédibilité de ce système aux yeux de ceux qui le préconisent et ressuscitera la volonté de ceux qui s'opposent à l'*apartheid*.

205. La brutalité de cette philosophie est prouvée par le fait que 20 millions d'Africains, en Afrique du Sud, se voient privés de leurs droits de l'homme fondamentaux et de leur dignité par une petite clique blanche de racistes. Le droit fondamental à l'autodétermination est refusé à notre peuple en Afrique du Sud. L'histoire de la lutte dans cette région est passée par plusieurs phases. En commençant par des négociations pacifiques, elle est passée à une résistance passive pour aboutir finalement à la lutte armée. Notre frère africain en Afrique du Sud s'est vu forcé de passer par ces phases, parce qu'il a été privé du droit et de la possibilité de s'organiser et d'avoir une plate-forme politique lui permettant d'affirmer son droit fondamental de participer à la vie politique de son gouvernement. Non seulement il est privé du droit de participer au Gouvernement de son pays, mais ses activités et son avenir même sont déterminés par un parlement contrôlé par les Blancs au Cap. Toutes les lois étranges adoptées par ce parlement visent à maintenir le *statu quo*. Le peuple d'Afrique du Sud est compartimenté et les racistes blancs se placent eux-mêmes dans une classe privilégiée comme la "race élue de Dieu".

206. Nous n'avons jamais eu l'intention d'augmenter et de compliquer davantage les problèmes auxquels se heurtent les peuples d'Afrique du Sud et nous n'avons jamais souhaité non plus ajouter à la liste déjà longue des graves questions raciales, qui sont inscrites à l'ordre du jour de cette assemblée à la suite de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Nous avons toujours été et nous sommes toujours prêts à éviter les affrontements et à chercher les solutions pacifiques à nos problèmes, en tant que voisins, malgré les différences fondamentales importantes qui nous séparent. Nous ne pouvons pas rester passifs devant l'outrage et les atrocités commis, presque quotidiennement, contre les citoyens du Lesotho, par les Boers à la gâchette facile, le long des frontières sud-africaines.

207. La création d'une station de ski sur notre territoire, à Khothjoane, dont j'ai parlé depuis cette tribune il y a deux ans, constitue toujours une nouvelle mesure en vue d'aliéner un peu plus de notre sol. Le refus de notre voisin de négocier avec mon gouvernement au sujet de nos frontières communes, de même que son insistance à établir et à maintenir des bantoustans sur nos terres sont une source de tension. Le défi de l'Afrique du Sud à l'égard des décisions des Nations Unies se poursuit; le maintien de monstruosité raciales comme le Transkei, le Bophuthatswana, le Venda, le Qwaqwa et autres bantoustans constituent manifestement des actes insensés. L'obstination de l'Afrique du Sud et sa persistance à refuser d'examiner et de résoudre ces questions ont déjà envenimé nos relations et continueront à le faire, en raison des fusillades et des assassinats délibérés dirigés contre mon peuple, le long des frontières que nous partageons avec l'Afrique du Sud et à l'intérieur de ce pays.

208. La maxime archaïque et anachronique selon laquelle la "force fait loi" a été rejetée et discréditée depuis longtemps, avec la fondation de l'Organisation des Nations Unies. La persistance de régimes de races élues, que ce soit en Afrique australe ou au Moyen-Orient, est une insulte à la Charte des Nations Unies et une négation de ce qu'elle respecte; c'est une violation des nombreuses décisions de l'Assemblée générale et un nouveau défi lancé à l'efficacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

209. Tous les Etats Membres de l'Organisation ont le droit à l'existence, à l'abri de toute ingérence extérieure. Cela, toutefois, ne confère à qui que ce soit le droit d'occuper, par la force ou la conquête, des terres appartenant à d'autres peuples. Les terres acquises par la guerre ne peuvent être aliénées de façon permanente. Cela souligne l'urgence et le besoin immédiat d'un règlement durable pour le Moyen-Orient. Les efforts visant à parvenir à un tel règlement seront voués à l'échec, si l'on nie le droit du peuple palestinien de retourner dans son pays et d'avoir un Etat de son choix. L'OLP doit toujours participer à tout effort visant à établir la paix et à régler la question du Moyen-Orient. Le fait d'exclure les Palestiniens reviendrait seulement à perpétuer les misères qui se sont abattues, depuis des décennies, sur cette région.

210. L'instabilité de la situation politique en Afrique australe a souvent été examinée, compte tenu de trois domaines distincts de conflit : l'Afrique du Sud, la Namibie et le Zimbabwe. Le Gouvernement du Lesotho affirme que le problème de l'Afrique australe est un problème unique, qui a ses racines dans le système d'*apartheid* d'Afrique du Sud. C'est dans l'intérêt de ce système de créer des bantoustans fantoches en Afrique du Sud et de maintenir le *statu quo* en Namibie et au Zimbabwe. Nous nous sommes donc réjouis de la décision du Gouvernement britannique, la puissance coloniale au Zimbabwe, de convoquer toutes les parties à la conférence qui se déroule actuellement à Londres. Nous osons espérer que la Conférence constitutionnelle ouvrira une nouvelle ère d'indépendance, de paix et de stabilité véritables au Zimbabwe. Tout en pensant que les affrontements violents doivent être évités, nous sommes toutefois persuadés qu'il ne faut pas limiter le choix à l'approbation tacite par le Royaume-Uni des manœuvres illégales d'Ian Smith et de l'évêque Muzorewa. On ne pourra conclure aucun règlement de longue durée, si l'on ne tient pas dûment compte des préoccupations légitimes du Front patriotique.

211. Nous condamnons résolument les mesures prises par l'Afrique du Sud, en vue d'installer une assemblée nationale illégale en Namibie, à la suite des élections factices de décembre dernier. L'action de l'Afrique du Sud est contraire aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et constitue un défi aux efforts fournis par la communauté internationale pour instaurer la légalité dans le Territoire et assurer une indépendance véritable pour son peuple. Nous demandons donc aux membres du Conseil de sécurité, sur le plan individuel ou collectif, d'exercer une pression sur le régime de Pretoria, afin de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie. Le peuple de Namibie doit pouvoir déterminer sa propre représentation et ce, sans ingérence extérieure. A cette fin, le rôle de la SWAPO dans la solution finale de la question de Namibie doit être pleinement reconnu.

212. Le Lesotho a suivi avec déception, mais sans désespoir cependant, les conflits continus et les combats locaux qui mettent en cause les pays en développement non alignés. Il faut résoudre ces conflits, sans avoir recours à l'usage de la force. A cet égard, le Lesotho désire féliciter la République de Mauritanie pour avoir retiré ses forces du Sahara occidental et avoir conclu un accord avec le Front POLISARIO, au sujet de l'autodétermination et de l'indépendance du peuple du Sahara occidental. Nous lançons un appel au Maroc pour que, à l'instar de la Mauritanie, il entreprenne des négociations avec le Front POLISARIO. C'est avec un vif plaisir que je fais part à cette assemblée qu'aujourd'hui, 9 octobre 1979, le Gouvernement du Royaume du Lesotho a annoncé à Maseru qu'il reconnaissait le Front POLISARIO en tant que gouvernement souverain du territoire et du peuple du Sahara occidental.
213. Eu égard à la situation à Chypre, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre vive préoccupation en ce qui concerne les tentatives faites pour diviser et encourager les divisions dans l'île. La souveraineté chypriote, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement reçoivent tout l'appui de mon pays. A cette fin, nous estimons qu'il est nécessaire que toutes les forces armées étrangères soient retirées de l'île. Nous espérons que le peuple chypriote bénéficiera de toute l'aide désirable pour discuter amicalement des questions en suspens et parvenir à une solution pacifique durable au problème auquel ils font face depuis plusieurs années.
214. La réunification pacifique de la presque île coréenne reste un objectif éloigné. Nous sommes persuadés que l'unification peut être réalisée au moyen d'un dialogue direct Nord-Sud, sans ingérence extérieure. Un tel dialogue ne doit pas faire l'objet de conditions préalables susceptibles de menacer la sécurité des parties intéressées. Nous invitons les parties à reprendre leur dialogue, sur la base du Communiqué conjoint du 4 juillet 1972¹⁹.
215. Nous nous félicitons de constater que la coopération qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA s'est intensifiée. Cette année, sous l'égide de la CEA et de l'OUA, les Etats africains ont eu l'occasion d'examiner en détail les problèmes de transport sur leur continent. Nous lançons un appel aux Membres de cette organisation, pour qu'ils considèrent favorablement la Décennie des transports et des communications en Afrique, lancée par notre organisation. Pour nous au Lesotho, pays sans littoral, complètement entouré par l'Afrique du Sud, la décennie à venir devrait nous aider à mettre fin à notre isolement du reste de l'Afrique.
216. Enfin, je voudrais exprimer la gratitude et la reconnaissance de mon pays à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et des nombreux pays donateurs pour l'aide économique et l'assistance que nous avons reçues, conformément à la résolution 402 (1976) du Conseil de sécurité et aux résolutions 32/98 et 33/128 de l'Assemblée générale. Il convient de mentionner notamment les Gouvernements de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, du Nigéria, du Royaume-Uni, de la Corée du Sud, du Japon, du Danemark, des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de la République d'Irlande et du Canada, qui ont répondu généreusement à l'appel du Secrétaire général. Il n'est pas exagéré de dire que, depuis que la première "mission Farah" est venue dans mon pays, on a noté des signes tangibles et visibles
- prouvant que l'aide reçue a vraiment contribué à diminuer notre faiblesse et notre dépendance vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Nous sommes maintenant en mesure de résister à certaines des pressions qu'envisageait d'exercer l'Afrique du Sud, lorsqu'elle a fermé unilatéralement nos frontières. Nous espérons cependant que les Etats Membres de l'Organisation considéreront favorablement le rapport du Secrétaire général contenu au document A/34/393-S/13485, du 22 août 1979.
217. Alors que le Lesotho se prépare à être l'hôte d'une conférence de donateurs, à Maseru, et à lancer son troisième plan quinquennal de développement économique, il est utile que je mentionne les problèmes particuliers auxquels mon pays a dû faire face. Les problèmes aigus relatifs au pétrole ont asséné un coup très rude à nos efforts dans le domaine du développement. A ce jour, le Lesotho achète le pétrole aux prix les plus élevés, du fait que nous constituons un îlot dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Alors que notre position particulière ne devrait pas servir de prétexte pour modifier les mesures punitives de la communauté mondiale à l'encontre de ceux qui violent la Charte des Nations Unies, nous voudrions lancer un appel aux pays producteurs de pétrole, Membres de l'Organisation, pour qu'ils accordent au Lesotho une assistance particulière, qui contrebalancerait les difficultés que nous rencontrons au sujet du pétrole. Nous sommes reconnaissants pour les actes de solidarité, qui devraient servir d'exemple, accomplis par la République populaire du Mozambique, la République algérienne démocratique et populaire et la République fédérale d'Allemagne. Cette assistance, une fois qu'elle aura pris effet, nous permettra de faire face aux prix élevés du pétrole et de soutenir notre économie.
218. M. KARGOUGOU (Haute-Volta) : Monsieur le Président, la Haute-Volta, par ma voix, voudrait vous exprimer toute sa satisfaction de vous voir présider cette trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale. En votre qualité de représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, vous avez défendu avec compétence la cause de la libération des peuples et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Nous ne doutons pas que vous saurez, en tant que Président de l'Assemblée générale, conduire nos débats dans le sens de l'équité et de la justice.
219. Permettez que j'associe à cet hommage le Président de la trente-troisième session, qui a dirigé nos travaux à la satisfaction générale.
220. Je voudrais également saluer l'action du Secrétaire général, M. Waldheim, qui sait se dédier avec un égal bonheur tant à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale qu'à la cause multiforme du tiers monde. La Haute-Volta lui dit toute son appréciation pour sa disponibilité constante et ses décisions courageuses.
221. Notre assemblée vient de s'enrichir en accueillant Sainte-Lucie. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous, au nom de la Haute-Volta. Nul doute que l'énergie nouvelle qu'elle apporte sera, pour notre organisation, un précieux appoint à notre quête commune de la paix et du progrès.
222. Dans mon discours de l'an dernier²⁰, je faisais état des inquiétudes de mon pays, la Haute-Volta, face aux crises que notre monde vivait : crise économique, crises politiques, crise morale. Pour ceux qui, comme nous, s'obsti-

¹⁹ *Ibid.*, vingt-cinquième session, Supplément n° 27, annexe I.

²⁰ *Ibid.*, trente-troisième session, Séances plénières, 26^e séance, par. 99 à 141.

ment à croire que l'évolution devrait engendrer le progrès, force nous est de constater que la dégradation de la situation mondiale, tout au long de l'année écoulée, est de nature à mettre en danger l'existence même de la communauté internationale. La crise économique atteint un degré de sensibilité tel que tout devient possible, s'il n'est procédé, sans délai, à une redistribution des cartes plus raisonnable, sinon plus juste.

223. La présente session revêt une singulière importance, car elle coïncide avec la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. C'est donc plus que jamais l'heure des bilans. Il faut le dire clair et net : au regard des objectifs fixés par la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*], nous n'avons enregistré aucun sujet de satisfaction et n'avons que peu de raisons d'espérer. L'économie mondiale est à la dérive. Selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies, en 1978, la croissance de la production mondiale s'est notablement ralentie, en particulier dans les pays en développement dont le produit intérieur brut global n'a progressé que de 4 p. 100. La différence est frappante avec le taux de 6 p. 100 enregistré pendant la période 1971-1975. En tout état de cause, on est bien loin de l'objectif de 6 p. 100 que prévoyait l'actuelle Décennie.

224. La lenteur de la croissance économique des pays les moins avancés est encore plus dramatique et préoccupante. Chez la plupart de ceux-ci, le taux moyen de croissance du produit intérieur brut par habitant s'est situé au-dessous de 1 p. 100 pendant la période 1976-1978. Sombre tableau, qui rend encore plus pessimistes les efforts présentement engagés en vue de la formulation de la stratégie pour une troisième décennie du développement, surtout quand on assiste à des manifestations de plus en plus négatives de la coopération internationale. En effet, les pays en développement ont fait l'amère expérience de l'incompréhension et du désenchantement, à l'occasion des différentes négociations entre le Nord et le Sud, ou encore, pour paraphraser un éminent économiste contemporain, entre le centre et la périphérie.

225. Il en est ainsi de la récente Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement; ainsi également de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue en mai passé à Manille. Cette session, en qui des millions d'êtres humains avaient placé leurs espoirs, a été la preuve éclatante de ce qu'on peut appeler la détérioration des termes de la négociation. Les dérobades, pour ne pas dire les fins de non-recevoir, que nos partenaires, les pays développés, ont systématiquement opposées à la quasi-totalité de nos propositions, nous amènent à nous demander si une volonté de coopération existe encore et puis surtout quel est l'avenir de la concertation pour un nouvel ordre économique international.

226. Nous n'ignorons pas les difficultés actuelles des pays développés. Nous les savons confrontés à une récession économique et à un courant inflationniste d'une ampleur sans précédent — inflation encore aggravée par le désordre monétaire et le chômage. Nous le savons d'autant mieux que nous en subissons le contre-coup, tributaires que nous sommes de la situation économique de ces pays. Il est plus que regrettable, au terme de la seconde Décennie pour le développement, de voir traiter les intérêts vitaux des trois quarts de notre planète d'irréalistes et de déraisonnables.

227. Ce que nous demandons, ce n'est pas la générosité des pays nantis. Ce que nous réclamons — et avec force — c'est une répartition plus juste et plus équitable du surplus de richesses que les pays développés gaspillent chaque jour dans de vaines satisfactions, dans la poursuite effrénée de besoins futiles, dans l'achat d'armements et autres arsenaux sophistiqués. Nous ne sommes pas opposés à une plus grande croissance des pays déjà économiquement puissants. Nous demandons simplement que cela n'ait pas pour conséquence de frustrer davantage les peuples, qui vivent dans des conditions marginales des bienfaits du progrès.

228. Dois-je rappeler que la constatation la plus criante, en cette fin de siècle, est que plus du quart de l'humanité souffre encore de la faim, de la malnutrition, de l'analphabétisme, de la maladie ? Dois-je souligner — et souligner encore, avec force — que pour 800 millions d'hommes la priorité des priorités reste la satisfaction de ces besoins élémentaires que sont le boire et le manger et que, pour eux, le développement se présente en termes de survie ?

229. La production alimentaire des pays en développement croît seulement au taux de 2 p. 100, soit la moitié de l'objectif fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation²¹. Or, pendant ce temps, ces pays connaissent une croissance démographique d'environ 2,4 p. 100. Selon les statistiques, chaque année la population du globe s'accroît de 70 millions d'habitants, ce qui signifie que la population mondiale atteindra 6 milliards d'habitants d'ici la fin de ce siècle.

230. Même si les résultats obtenus par la politique alimentaire mondiale ne correspondent pas encore aux besoins des pays en développement, comme nous venons de le voir, il faut rendre hommage à la FAO pour ses efforts inlassables dans le domaine de l'aide alimentaire et aussi pour son assistance dans le secteur du développement agricole, et ce en dépit du peu de moyens dont elle dispose. Une stratégie alimentaire devrait être élaborée sous son égide, pour que les pays en développement parviennent d'ici la fin du siècle à l'autosuffisance alimentaire. Une telle stratégie implique, à notre avis du moins, un transfert des techniques agricoles vers les pays en développement et une action d'envergure en matière de reforestation, de réaménagement de l'environnement et de revalorisation des espaces cultivables.

231. Allant au-devant de ce vaste programme, mon pays, la Haute-Volta, a suggéré, lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, l'institution d'une décennie des Nations Unies de l'arbre. Au risque de me répéter, qu'il me soit permis de réitérer cette proposition qui, si elle était suivie, comme je le souhaite, contribuerait à résoudre l'un des problèmes les plus redoutables de notre époque, à savoir la faim, ce fléau qui avilit l'homme et abâtardit notre société.

232. D'une manière générale, il serait salutaire que l'aide au développement soit repensée en quantité et en qualité.

233. Quantitativement, elle est loin d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut, arrêté par un commun accord à New Delhi en 1968²². Dix ans après,

²¹ Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. II.

²² Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr. 1 et 3 et Add. 1 et 2, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14).

avec 0,31 p. 100 du produit national brut pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et 0,05 p. 100 pour les pays socialistes, l'aide internationale au développement est encore en recul. Il faut néanmoins relever l'effort de certains pays, tels les Pays-Bas et les Etats de l'Europe du Nord, dont l'aide publique au développement se situe au-delà de l'objectif de 0,7 p. 100. Et cependant, le monde développé pourrait encore faire plus s'il acceptait tout simplement de convertir une partie des sommes affectées à l'achat d'armes en aide publique au développement. On estime à 400 milliards de dollars ce que l'ensemble des pays de notre planète investit annuellement en armements et en dépenses militaires, soit 150 fois le budget total des huit pays du Sahel, alors qu'il suffirait seulement d'un cinquième de cette somme pour reboiser et reverdir tout le Sahel; pour couvrir les besoins en irrigation des huit pays du Sahel, dans le cadre d'une politique d'autosuffisance alimentaire; pour alphabétiser toutes les populations de cette sous-région, soit 25 millions d'analphabètes; pour couvrir sanitairement l'ensemble de ces pays, et pour y enrayer quasiment le chômage.

234. Au plan qualitatif, la prochaine décennie des Nations Unies pour le développement devrait insister, dans toute la mesure possible, pour que l'aide serve réellement au développement. Cela signifie que les donateurs devront laisser aux bénéficiaires le soin de fixer leurs propres priorités, car ce qui est bon pour l'un ne l'est pas forcément pour l'autre, et la rentabilité d'un investissement devrait se mesurer, qu'on le veuille ou pas, avant tout, au bien-être de la population concernée.

235. S'agissant de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, puisqu'aussi bien nous en sommes à l'étape importante de sa préparation, je voudrais requérir l'attention de tous les protagonistes de ce nouveau pari sur l'avenir, qu'ils soient Etats souverains riches ou pauvres, qu'ils soient groupements régionaux ou organisations internationales. Il est indispensable pour nous, avant de nous engager dans cette étape nouvelle, de tirer les leçons des deux décennies écoulées, c'est-à-dire la morale de l'histoire, en quelque sorte. Il y a 20 ans, la communauté internationale a décidé de prendre en main son avenir, d'œuvrer à réduire l'écart entre riches et pauvres. L'objectif, le même objectif, reste toujours valable; il faudrait donc qu'il soit la base de la prochaine décennie.

236. En 20 années, beaucoup a été fait, et certains résultats commencent à apparaître. C'est ainsi que, dans le domaine de la dette publique des pays en développement, des allègements ont été enregistrés. A l'heure actuelle, 11 pays ont déjà converti leurs dettes en dons. D'autres décisions sont attendues dans ce sens. Dans le domaine des accords sur les produits de base, les négociations ont abouti en ce qui concerne le sucre, l'huile d'olive et le caoutchouc. L'on s'attend à des résultats semblables pour le cacao et le jute. L'événement le plus notable et le plus encourageant à cet effet a été l'accord réalisé en mars dernier sur les éléments fondamentaux du Fonds commun, à l'issue, il est vrai, de très longues négociations. Le Fonds commun est avant tout une victoire des pays en développement. Il est non seulement destiné à financer des stocks de produits au bénéfice des pays les moins nantis, mais il reste aussi l'institution où ces derniers auront, dans l'adoption des décisions, plus de poids qu'ils n'en ont dans les autres organismes financiers. Cependant, les quelques succès enregistrés n'enlèvent rien au désappointement constaté dans les relations économiques internationales.

237. C'est ainsi que le protectionnisme connaît une renaissance, à une époque caractérisée par de grands ensembles économiques qui se disent ouverts. Le protectionnisme lui-même s'ajoute à la récession économique, pour créer un préjudice aux exportations des pays à faible marché. La production industrielle du tiers monde, déjà insuffisante par rapport aux objectifs convenus, se trouve handicapée, faute de débouchés.

238. Les déficits des balances commerciales s'en trouvent aggravés d'une année à l'autre. C'est ainsi que, entre 1977 et 1978, les pays en développement ont accusé un écart de plus de 10 milliards de dollars dans le manque à gagner de leurs balances commerciales, passant d'un déficit de 23,5 milliards à 34 milliards de dollars.

239. Il s'agit là du lot commun des pays en développement. Mais que dire lorsqu'il est question des plus défavorisés ? Il en est comme mon pays, la Haute-Volta, que la géographie a désavantagés — ils sont enclavés —, que l'histoire a handicapés — ils ont été colonisés pour servir essentiellement de réservoirs de main-d'œuvre —, que la nature enfin a désorganisés — ils sont soumis à des calamités naturelles d'autant plus incontrôlables qu'on ne sait pas encore à quel cycle elles obéissent.

240. Tout le monde connaît la situation des pays du Sahel, sévèrement frappés depuis 1973 par une sécheresse d'une ampleur sans précédent, dont les répercussions continuent à maintenir leur économie et leur développement dans un équilibre précaire.

241. C'est dire que notre pays, la Haute-Volta, attend beaucoup de la coopération tant internationale que régionale.

242. Nous avons eu la chance de bénéficier de ce courant de solidarité de la communauté internationale, que ce soit en notre qualité de pays du Sahel, ou que ce soit dans le cadre des actions entreprises en faveur des pays les moins avancés ou géographiquement désavantagés.

243. Le résultat le plus positif de ces deux décennies, c'est l'interdépendance qui se dégage dans les rapports interétatiques. Quelles que soient leurs options politiques, leur taille ou leur puissance, quelle que soit la divergence des intérêts, toutes les nations, toutes et sans exception, sont obligées de coopérer.

244. Le rapprochement des peuples ne peut avoir lieu qu'à travers un dialogue fécond, un dialogue qui tienne compte avant tout de la nature pluridimensionnelle de l'homme, c'est-à-dire de son milieu, de son éthique, de ses valeurs socio-culturelles. Ce n'est qu'à ce prix que nous arriverons à transformer nos égoïsmes nationaux en solidarité mondiale, cette transformation devant nécessairement être liée à un élan moral. C'est pour avoir compris la nécessité d'une réelle solidarité entre les peuples que la Haute-Volta, mon pays, depuis son indépendance, s'est résolument tournée vers ses voisins pour promouvoir avec eux une coopération régionale exemplaire, bénéfique pour nos différents peuples. C'est ainsi qu'au sein du Conseil de l'entente et de l'Organisation commune africaine et mauricienne, puis par la mise en œuvre d'un programme de développement intégré dans la région du Liptako-Gourma, la création du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la mise sur pied de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, puis de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, nous œuvrons de façon réaliste et positive au

développement de nos économies par l'utilisation maximale de nos moyens régionaux.

245. Au plan national, notre gouvernement, s'appuyant sur les forces vives de la nation et avec l'aide de pays et organismes amis, a élaboré un programme de développement agricole dont l'objectif prioritaire est l'autosuffisance alimentaire pour l'an 2000. Les moyens en sont principalement la lutte contre la désertification, la récupération des terres dans les zones infestées par l'onchocercose, la maîtrise de l'eau et la mécanisation progressive.

246. A cette priorité des priorités, nous ajoutons une politique de désenclavement, par la construction de routes et de chemins de fer. Enfin, nous nous sommes engagés dans un processus de diversification économique, par l'exploitation de nos ressources minières et la transformation de produits tant de notre agriculture que de nos mines.

247. Tant d'efforts ne peuvent être vraiment viables que dans la mesure où ils bénéficient d'un climat de paix et de sécurité, ce qui est la base même de la Charte de notre organisation. Or, à cet égard, force est de constater que nous n'avons pas observé une amélioration significative de la situation internationale et que notre monde actuel reste marqué par le jeu de rapports de force et par les conflits idéologiques.

248. La situation en Afrique australe, à maintes reprises condamnée à cette même tribune par les peuples épris de justice; la situation inquiétante qui se développe au nord-ouest du continent africain; les luttes intestines entretenues avec un art traumatisant dans certains Etats : tout cela compte, entre autres, parmi les problèmes les plus préoccupants pour mon pays, la Haute-Volta.

249. La dixième réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, à Lusaka, a tenté un sauvetage de la dernière heure au Zimbabwe. Nous suivons avec le plus grand intérêt le déroulement de la Conférence de Londres, qui a réuni autour du Royaume-Uni, puissance administrante responsable de la colonie rebelle de Rhodésie, les tenants du système raciste minoritaire du Gouvernement illégal de Salisbury et les représentants légitimes du peuple du Zimbabwe regroupés au sein du Front patriotique.

250. Nous espérons que la Conférence de Londres permettra de trouver un terrain d'entente entre les parties en cause afin que le Zimbabwe puisse enfin bénéficier de la paix intérieure dans l'indépendance pleine et entière.

251. La situation en Namibie est devenue intolérable à plus d'un titre. Intolérable, en raison du caractère illégal et persistant de l'occupation sud-africaine; intolérable, parce que ce territoire sert de base au régime honni de Pretoria, pour lancer des attaques meurtrières contre les populations des Etats africains voisins; intolérable, enfin, parce que ce défi permanent à l'Organisation des Nations Unies n'est possible que grâce à la complicité de certains Etats Membres de cette même organisation.

252. Nous pouvons dire qu'enfin pointe une lueur d'espoir de voir la Namibie, ce pays au peuple fier, intrépide et persévérant, prendre légitimement sa place dans le concert des nations.

253. Nous demandons aux puissances occidentales, membres du Conseil de sécurité, de faire preuve de plus de volonté politique dans la solution définitive de cette question. Nous leur demandons en particulier de ne pas s'opposer davantage à l'application du Chapitre VII de la Charte, étant donné que tous les moyens utilisés hors de ce cadre

se révèlent vains. Les pays occidentaux, principaux partenaires économiques et militaires de Pretoria, en refusant d'appliquer les sanctions contre le régime raciste, lui permettent de développer, à l'abri de leur protection, un potentiel militaire qui ne pourra servir, tôt ou tard, que contre l'Afrique indépendante. Le moment est venu pour nous de les mettre devant leurs responsabilités, car, en fait, c'est grâce à leur complaisance que l'Afrique du Sud s'est toujours moquée de notre organisation.

254. Toutes les négociations pour amener Pretoria à résipiscence ayant échoué, que reste-t-il à la communauté internationale, sinon à appliquer les sanctions pertinentes prévues par la Charte ? Nous devons dénoncer toute collusion avec le système d'*apartheid* qui, en dépit de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, prospère toujours avec arrogance et renforce son matériel de répression contre la population noire devenue étrangère sur son propre territoire et dans son propre pays.

255. Les peuples du Moyen-Orient, qui ont supporté plus que leur part dans le dernier conflit mondial, n'ont plus connu, depuis lors, ni la paix ni la sécurité.

256. La création de l'Etat d'Israël et les conflits armés qui l'ont opposé à ses voisins ne sont pas tant la source des maux qui ravagent cette région que la méconnaissance des droits du peuple palestinien.

257. Nous pensons que tous les Etats de la région ont le droit à l'existence et à des frontières sûres et reconnues.

258. Nous estimons également que le peuple de Palestine a le droit de constituer un Etat national viable. C'est la condition *sine qua non* pour l'établissement d'une paix durable dans la région, de même qu'aucune paix juste et valable ne pourra être atteinte sans que le peuple palestinien y soit directement associé.

259. Depuis la fin de la guerre du Viet Nam, nous assistons à une redistribution des cartes dans le Sud-Est asiatique. Ce processus est d'autant plus préoccupant qu'il intéresse au plus haut point les deux grandes puissances voisines.

260. Les interventions armées, les offensives et contre-offensives qui s'y sont succédé, si elles obéissent à des objectifs politiques que l'avenir nous dévoilera, ont d'ores et déjà des conséquences visibles, à savoir la désorganisation des économies de la région, l'exode de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, la mise en péril des libertés tant individuelles que collectives.

261. Ces errants, vedettes involontaires d'une année sans éclat, cristallisent, dans leur drame, en un poignant symbole, la crise morale de notre époque.

262. La conscience de l'humanité ne peut qu'être ébranlée par la multitude de questions qu'on se pose, même si l'on n'en trouve guère les réponses. Et ces questions, c'est ici, dans cette enceinte, qu'il convient de les poser; c'est ici également, dans cette même enceinte, qu'il faut leur apporter une réponse.

263. En effet, au bout d'un tiers de siècle d'existence de l'Organisation des Nations Unies, doit-on conclure que notre organisation a échoué face à la souveraineté des Etats Membres ? Cette souveraineté ne semble pas connaître de limites, ni à l'intérieur lorsqu'elle exerce son poids sur les citoyens, ni à l'extérieur, ni même hors des frontières, en ce sens que, aujourd'hui, grands et petits pays s'érigent tour à tour en Etats gendarmes, que ce soit en Asie, que ce

soit en Afrique ou ailleurs, où nous avons assisté, impuissamment malheureusement, à ces interventions qui n'osent pas dire leur véritable nom.

264. Là encore, nous devons réaffirmer les principes de la Charte, nous devons y adhérer avec obstination, si nous voulons véritablement faire triompher les nobles objectifs des Nations Unies. Nous devons condamner sans réserve tous les Etats Membres qui se rendent coupables de subversions et d'agressions armées contre d'autres Etats.

265. Les deux superpuissances de notre monde viennent de signer le Traité sur la limitation des armes stratégiques offensives; dans le même temps, elles ont projeté une troisième série de négociations, en vue de la conclusion d'un nouvel accord. Qu'il soit permis à un petit pays, la Haute-Volta, petit pays épris de paix, de se réjouir de ce qu'une nouvelle étape ait été franchie dans la recherche du désarmement. Nous estimons, en Haute-Volta, que les grandes puissances, eu égard à leur position dans le monde, et à cause des pouvoirs exorbitants que leur confère la Charte de notre organisation, sont comptables à la communauté internationale de leur sanction en vue d'un désarmement général et complet. Mais, dans ce domaine précis de la paix et de la sécurité internationales, nous pensons, quant à nous en Haute-Volta, et ce en toute sincérité, que toutes décisions, dans la mesure où elles concernent l'existence même de l'humanité tout entière, doivent faire l'objet d'une concertation entre petits et grands, tant il est vrai que valeur et crédibilité d'une initiative, d'une suggestion ou d'une proposition ne sont pas exclusivement fonction de la taille ou de la puissance économique d'une nation, mais de sa capacité à assumer pleinement les responsabilités inhérentes à sa souveraineté internationale.

266. En Haute-Volta, nous croyons fermement à la nécessité d'une stratégie commune pour résoudre nos problèmes communs. Il paraît donc hautement indiqué que tous les pays soient pleinement associés à toutes les discussions relatives au destin du monde. Vu sa mission fonctionnelle dans la recherche de la paix et sa nature pluridimensionnelle, l'Organisation des Nations Unies devrait en être le cadre approprié.

267. Toujours dans le domaine du désarmement, nous réitérons notre position : voir notre continent africain exempt de bases nucléaires. C'est le lieu d'attirer, une fois de plus, l'attention des pays qui coopèrent dans le domaine nucléaire avec le régime raciste de Pretoria sur le danger auquel ils exposent le continent africain, en permettant à l'Afrique du Sud de se doter de l'arme atomique.

268. En hommes conscients et responsables, nous avons voulu que notre continent, le continent africain, soit à l'abri des marchandages nucléaires. Quoi de plus naturel que de considérer toute aide dans le domaine nucléaire à l'Afrique du Sud raciste comme un geste inamicale à l'endroit des peuples du continent africain. Nous le déplorons d'autant plus que ces pays sont des pays amis, qui nous aident dans nos efforts de développement économique.

269. Est-il permis de rêver, est-il permis d'imaginer un monde meilleur, dans lequel les intérêts égoïstes qui engendrent aujourd'hui le désir de puissance feraient place à la recherche en commun du bien-être pour le plus grand nombre ?

270. Je répondrai, au nom du président Lamizana et de la Haute-Volta tout entière, qu'il aurait été impossible de passer de tels rêves, n'eussent été les paroles si pleines de sagesse et d'enseignements que le Saint Père, Sa Sainteté

le pape Jean Paul II, a prononcées devant nous, ici même, il y a quelques jours [17^e séance], et qui, j'en suis convaincu, trouveront un écho favorable auprès des hommes de bonne volonté.

271. Sur la pente que gravit l'Organisation des Nations Unies, notre devoir à tous est de la maintenir toujours inclinée du côté de la justice et de la paix : la justice pour les déshérités et les affamés; la justice pour les faibles; la justice pour les opprimés et les exploités; la justice, enfin, pour tous ceux qui luttent encore pour recouvrer leur dignité d'hommes libres; la paix pour notre époque, mais aussi la paix pour les générations futures; la paix pour les riches et pour les pauvres; la paix pour ceux qui souffrent; la paix en Afrique, la paix au Moyen-Orient, la paix au Sud-Est asiatique; la paix pour tous ceux qui sont confiants en l'avenir et dans le progrès de l'humanité.

272. M. IENG SARY (Kampuchea démocratique) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Kampuchea démocratique, je voudrais tout d'abord vous présenter mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. C'est là un hommage mérité rendu à vos intenses et fructueuses activités de Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à votre sagesse et votre expérience ainsi qu'à votre grand pays, la République-Unie de Tanzanie, avec lequel mon pays, le Kampuchea démocratique, entretient des relations amicales. Ma délégation voudrait vous assurer de sa totale coopération pour que la présente session soit des plus fructueuses.

273. Je voudrais également rendre un vibrant hommage à M. Indalecio Liévano, président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, qui, tout au long de l'année écoulée, a conduit nos travaux avec sagesse et perspicacité, contribuant ainsi au raffermissement de la Charte des Nations Unies et permettant à notre organisation de remplir son rôle dans la défense de la paix mondiale et de l'indépendance des Etats.

274. Permettez-moi, par ailleurs, de rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Waldheim, qui, au cours de l'année écoulée, s'est dépensé sans compter pour chercher les moyens de défendre la paix et la sécurité dans le monde, notamment en Asie du Sud-Est, où la situation ne cesse de s'aggraver à la suite de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea.

275. Je voudrais également adresser mes vœux de chaleureuse bienvenue et mes sincères félicitations à Sainte-Lucie à l'occasion de son admission au sein de l'Organisation des Nations Unies.

276. Enfin, il m'est agréable de transmettre à vous tous, représentants de tous les pays épris de paix, de justice et d'indépendance ici présents, les salutations cordiales et la profonde gratitude du peuple du Kampuchea et du Gouvernement du Kampuchea démocratique. Nous n'oublierons jamais la sympathie, les encouragements et le soutien que vos peuples et vos gouvernements ont accordés et continueront d'accorder, tant au sein de l'ONU que dans l'arène internationale, à la juste lutte du peuple du Kampuchea, pour que vive à jamais un Kampuchea indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné.

277. L'année écoulée a vu la lutte des peuples épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde rempor-

ter de nouvelles victoires d'ordre politique et économique, en dépit des interventions armées, des menaces, des pressions et des manœuvres de toutes sortes dont ils ont été l'objet de la part de l'expansionnisme, de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, du sionisme, du racisme et de l'*apartheid*.

M. Naik (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

278. Le rôle des pays épris de paix, de justice et d'indépendance s'affirme de plus en plus dans les cinq continents.

279. Les pays de l'Asie du Sud-Est assument un rôle croissant dans les affaires internationales, en tant que nouveau facteur de paix, de stabilité et de sécurité mondiales, face à la montée des périls qui menacent l'ensemble de la région, surtout depuis la guerre d'agression et de génocide perpétrée par le Viet Nam contre le Kampuchea démocratique. Nous nous réjouissons que le concept des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la zone de paix, de liberté et de neutralité s'affirme²³.

280. En Asie orientale, la juste lutte du vaillant peuple coréen pour réaliser la réunification indépendante et pacifique de sa patrie, conformément aux trois principes et à l'orientation en cinq points formulée par le président Kim Il Sung, bénéficie d'un appui de plus en plus large dans le monde. Nous nous félicitons vivement du progrès réalisé dans la cause de la réunification de la Corée. Nous nous réjouissons également de voir les pays du Pacifique faire face avec fermeté et succès aux visées expansionnistes de l'hégémonisme.

281. La plupart des pays de l'Asie du Sud défendent vigoureusement leur indépendance et veillent avec une vigilance accrue à leur sécurité. Les pays riverains de l'océan Indien, menacés dans leur existence en tant que pays indépendants par la présence des bases militaires étrangères et la rivalité des grandes puissances, ont réussi par leurs actions persévérantes et solidaires à faire progresser leur juste revendication pour transformer cette région en une zone de paix.

282. La République populaire de Chine demeure plus que jamais attachée aux nobles principes d'anti-hégémonisme et de défense de la juste lutte des peuples pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la paix et la justice. Nous saluons chaleureusement les victoires historiques remportées au cours des 30 dernières années par le grand peuple chinois.

283. Au Moyen-Orient, la paix et la sécurité doivent nécessairement passer par l'exercice des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, dont la vaillante lutte, sous la direction de l'OLP, son seul représentant authentique, demeure en dernière analyse le facteur déterminant de la victoire. Le peuple du Kampuchea, victime lui-même de la guerre d'agression et de génocide, ressent au plus profond de lui-même le drame du peuple palestinien. Notre gouvernement et notre peuple s'opposent au fait accompli israélien et à l'occupation illégale par Israël des territoires arabes depuis 1967. C'est là une question de principe.

284. En Afrique australe, la lutte indomptable des peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Azanie pour leur indépendance et leur liberté, sous la direction respective du Front patriotique, de la SWAPO, de l'African National Congress d'Afrique du Sud et du Pan-Africanist Congress d'Azanie, assés des coups puissants au régime fantoche

de Salisbury et au régime fasciste et d'*apartheid* de Pretoria. Nous sommes convaincus que, quelles que soient les épreuves à surmonter, les peuples d'Afrique australe remporteront à coup sûr la victoire finale.

285. En Amérique latine, les pays latino-américains et de la région des Antilles mènent avec détermination un combat solidaire pour renforcer leur indépendance politique et économique et préserver leurs ressources naturelles.

286. En Amérique et en Europe, les peuples poursuivent avec persévérance leur lutte pour la paix et l'indépendance, s'élèvent de plus en plus contre le recours à la force armée pour intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats et refusent de jouer le jeu dangereux des superpuissances.

287. Mais, parallèlement à ce bilan positif, d'importants événements politiques ont marqué la scène internationale au cours de l'année écoulée et continuent aujourd'hui de susciter de profondes inquiétudes au sein de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Deux drames douloureux dominent ces événements dans le Sud-Est asiatique. D'une part, la guerre d'agression et de génocide dont sont victimes le Kampuchea démocratique et son peuple, et d'autre part le sort tragique de plus de 1 million de personnes du Kampuchea, du Viet Nam et du Laos, victimes des persécutions des autorités de Hanoï qui, par leur politique inhumaine, les ont obligées, au péril de leur vie, à se réfugier dans les pays de l'Asie du Sud-Est et dans le monde.

288. Il est un fait irréfutable que tout le monde connaît : le 25 décembre 1978, jour de Noël, les autorités de Hanoï ont lancé 120 000 soldats, appuyés par plusieurs centaines de tanks, de pièces d'artillerie lourde, de nombreux avions et navires de guerre, pour agresser le Kampuchea de toutes parts, le mettre à feu et à sang et fouler ainsi aux pieds l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat souverain, non aligné et Membre de l'ONU, en violation flagrante des principes fondamentaux du non-alignement et de la Charte des Nations Unies.

289. Après 10 mois de destruction, de pillage et de massacres démentiels de la part des agresseurs vietnamiens, le Kampuchea, cette vieille et glorieuse terre d'Angkor aux multiples trésors artistiques et culturels, riche en ressources naturelles et agricoles que la main habile de notre peuple a su, avec amour, transformer après la guerre dévastatrice de cinq ans, de 1970 à 1975, en un pays verdoyant en toutes saisons, doté de barrages, de réservoirs d'eau, de canaux d'irrigation avec d'immenses étendues de rizières, est devenu aujourd'hui un pays de désolation, aride, où rien ne pousse même en pleine saison des pluies. Des villes entières, des centres administratifs, des milliers de coopératives agricoles, des écoles, des instituts de formation technique et scientifique, des usines et hôpitaux, des barrages et réservoirs d'eau, des milliers de kilomètres de canaux d'irrigation — résultats de trois ans de labeur de notre peuple — ont été systématiquement rasés et détruits par les agresseurs vietnamiens. Fait plus douloureux et plus grave encore : les agresseurs vietnamiens ont déjà massacré plus de 500 000 de nos compatriotes, hommes, femmes, enfants et vieillards. En même temps, dans le dessein criminel de faire mourir de faim notre peuple, pour briser sa résistance, ils l'ont empêché de se livrer aux travaux agricoles, ont détruit plus de 1 million d'hectares de nos rizières et champs, tous les instruments agricoles, en plus de 1 million de nos animaux de labour, bœufs et buffles, que compte notre cheptel. C'est à cause de cette politique criminelle et machiavélique des autorités de Hanoï que

²³ Voir document A/C.1/1019.

- notre peuple souffre aujourd'hui gravement de la famine. Déjà plus de 500 000 de nos compatriotes, en particulier les femmes, enfants et vieillards, ont péri de faim, ce qui porte le total des victimes au cours des 10 mois de l'agression vietnamienne à plus de 1 million.
290. Parallèlement à cette politique de génocide, les autorités de Hanoï ont chassé des centaines de milliers de nos compatriotes de leurs foyers, de leur terre ancestrale, les réduisant à l'état de misérables réfugiés en Thaïlande. Ce faisant, les autorités de Hanoï dévoilent aux yeux de l'opinion internationale leur véritable visée annexionniste et expansionniste au Kampuchea, où elles ont déjà implanté dans la région de l'Est, dans les provinces maritimes du Sud-Ouest et dans la zone des Grands Lacs, à la place de nos compatriotes massacrés ou chassés de leurs foyers, plus de 250 000 colons vietnamiens amenés directement du Nord-Viet Nam.
291. Aujourd'hui, le Kampuchea tout entier est devenu un lieu de pillage des hordes vietnamiennes, qui ont transporté au Viet Nam tout ce qu'elles y ont trouvé : objets d'art en or ou en argent, pierres précieuses, pièces rares de nos musées, de la Pagode d'argent, du Palais royal, nos stocks de riz, de tissus, les machines démontées de nos usines, les camions et les voitures, etc. Quant aux chefs-d'œuvre sculptés et aux bas-reliefs d'Angkor, haut lieu de la civilisation khmère et patrimoine culturel et artistique de l'humanité tout entière, les agresseurs de Hanoï les ont dissimulés dans des cercueils pour les transporter au Viet Nam.
292. Cette guerre d'agression du Viet Nam a causé d'immenses dévastations au Kampuchea, des souffrances et des deuils incommensurables, jamais connus dans l'histoire bimillénaire de notre peuple. Cette guerre a réduit à néant toutes les réalisations de notre peuple dans les domaines économiques et sociaux. Cette guerre de génocide vise à exterminer la nation et le peuple du Kampuchea, par la famine et les massacres, et à transformer le Kampuchea en une partie intégrante du Viet Nam. C'est la guerre la plus cruelle et la plus barbare qui ait existé dans ce ^{XX}^e siècle où nous vivons.
293. Tous ces faits indéniables montrent que les paroles des autorités de Hanoï, qui semblaient si compatissantes pour les souffrances et malheurs de notre peuple, ne sont en dernière analyse qu'hypocrisie et slogans politiques au service de leur dessein criminel.
294. Dans leurs vaines tentatives de justifier leur agression contre le Kampuchea démocratique, les autorités de Hanoï n'ont pas hésité à recourir à des mensonges, calomnies et sophismes des plus vils et des plus vraisemblables. Néanmoins, elles n'ont pu camoufler davantage leur ambition expansionniste régionale, dont personne ne discute plus la réalité. Tout le monde est au courant de son danger pour la paix et la sécurité mondiales.
295. Cet expansionnisme vietnamien n'est pas récent. Déjà, au ^{XVII}^e siècle, les Vietnamiens descendus du Tonkin (l'actuel Nord-Viet Nam) ont annexé et complètement avalé le Royaume islamique du Champa (le centre Viet Nam actuel) de sorte qu'il n'y a plus actuellement de citoyen Cham.
296. Après l'absorption du Champa, les expansionnistes vietnamiens sont descendus encore plus au sud et, jusqu'à une date encore plus récente, ils ont annexé 65 000 km² de territoire du Kampuchea, formés par la région occidentale du fleuve Donai et le delta du Mékong, et qui constituent le Sud-Viet Nam actuel.
297. Depuis 1930, date de sa fondation, le parti communiste vietnamien (appelé alors parti communiste indochinois) s'est fixé pour objectif la constitution d'une "fédération indochinoise" formée du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea, et placée sous la domination du Viet Nam. Cette "fédération indochinoise" n'est qu'une étape pour l'absorption totale du Kampuchea et du Laos par le Viet Nam, comme celui-ci l'a déjà fait vis-à-vis du Royaume islamique du Champa et du peuple Cham. Elle doit également servir de tremplin pour l'expansion du Viet Nam dans toute la région du Sud-Est asiatique.
298. Tel est le sens caché du mot d'ordre officiel "solidarité spéciale, amitié spéciale Viet Nam-Lao-Kampuchea". Ce mot d'ordre s'est traduit à notre égard, tout au long de nos années de lutte de libération nationale successives et jusqu'après notre libération nationale, par la politique de division et de subversion dans nos affaires intérieures. La prétendue "solidarité spéciale Viet Nam-Kampuchea" n'est en fait qu'une longue série de crimes et de trahisons, commis par les autorités de Hanoï à l'encontre du peuple du Kampuchea.
299. L'objectif des expansionnistes vietnamiens était d'avaler le Kampuchea, doucement, sans éveiller l'attention internationale, comme ils ont réussi à le faire pour le Laos à travers le prétendu traité d'amitié et de coopération signé le 18 juillet 1977. Pour ce faire, ils ont infiltré successivement, à partir de notre première lutte de libération nationale, en 1947, de très nombreux agents au Kampuchea pour y mener des activités de sape, de sabotage et de subversion, des tentatives de coups d'Etat et d'assassinats des dirigeants du Kampuchea, qui se sont montrés indépendants à leur égard. Avec obstination, ils ont mené toutes ces activités traîtresses sans répit, avant, pendant et après la guerre de libération nationale de cinq ans.
300. Pendant cette guerre de cinq ans, les expansionnistes vietnamiens ont mis à profit les sanctuaires et les aides multiformes, notamment en denrées alimentaires, voies de communications et hôpitaux, que leur ont accordés notre peuple et notre gouvernement, pour s'efforcer de créer les conditions nécessaires en vue de s'emparer du pouvoir d'Etat, dès le lendemain même de la libération du Kampuchea. Après avoir essuyé des échecs dans leur tentative de former des commandements mixtes Viet Nam-Kampuchea, en mai 1970, dans l'armée et dans l'appareil d'Etat du Kampuchea, ils ont même été jusqu'à créer un pouvoir d'Etat et une armée parallèles à ceux du Kampuchea. Ils ont accaparé la quasi-totalité des aides militaires chinoises qui nous étaient destinées, pour nous empêcher de livrer des combats par nous-mêmes.
301. Au cours des négociations de Paris avec les Etats-Unis, les dirigeants de Hanoï se sont arrogé le droit de décider de la destinée du Kampuchea à la place de son gouvernement légal et légitime. Ils ont montré ostensiblement à leurs interlocuteurs leur volonté d'aliéner l'indépendance et la neutralité du Kampuchea pour en faire leur satellite. Par les accords de Paris du 27 janvier 1973, ils ont voulu obliger le peuple du Kampuchea à abandonner sa lutte de libération nationale et remettre sa destinée entre leurs mains. Mais, animé d'un patriotisme ardent et d'une volonté d'indépendance inébranlable, notre peuple a décidé de poursuivre seul le combat et de consentir les plus lourds sacrifices jusqu'à la libération totale du Kampuchea, le 17 avril 1975. Cette libération de Phnom Penh avant celle

de Saïgon, intervenue seulement le 30 avril 1975, a empêché les autorités de Hanoï d'envoyer leurs divisions pour soi-disant libérer notre capitale et annexer du même coup le Kampuchea sous le couvert de la "solidarité spéciale" et de l'"amitié spéciale". Mais, tout de suite après la libération du Kampuchea, les expansionnistes vietnamiens multiplièrent et intensifièrent leurs activités criminelles pour tenter de renverser, de l'intérieur, le Gouvernement du Kampuchea démocratique. Sans répit, les agents de la cinquième colonne vietnamienne procédaient clandestinement au sabotage systématique de l'œuvre de reconstruction et de défense nationales, pour en rejeter publiquement la responsabilité sur de nombreux patriotes épris d'indépendance qu'ils réprimaient féroceement dans le noir dessein de jeter le discrédit sur le Gouvernement du Kampuchea démocratique et susciter des révoltes. En même temps, de l'extérieur, ils lancèrent des attaques d'agression contre le Kampuchea démocratique. Ils occupèrent l'île de Poulo Way en mai 1975 et, tout en refusant de quitter les sanctuaires installés en territoire du Kampuchea depuis 1965, ils ont lancé continuellement des attaques d'empirement à nos frontières.

302. Réalisant enfin qu'elles ne pourraient jamais plus absorber le Kampuchea en douceur, les autorités de Hanoï lancèrent, en décembre 1977, leur première guerre d'agression de grande envergure non déclarée, qui fut aussitôt mise totalement en échec par notre armée révolutionnaire, le 6 janvier 1978. Un nouvel échec a été enregistré dans leurs manœuvres de déstabilisation du Kampuchea par l'intermédiaire de leur cinquième colonne, en mai 1978. C'est à la suite de ces échecs que les autorités de Hanoï signèrent avec Moscou le traité militaire du 3 novembre 1978²⁴, et c'est avec l'aide militaire immense de l'Union soviétique qu'elles lancèrent contre le Kampuchea démocratique, le 25 décembre 1978, leur deuxième guerre d'agression, de plus grande envergure que la précédente.

303. Aujourd'hui, ne pouvant plus utiliser le slogan de la "solidarité spéciale" et de l'"amitié spéciale" pour annexer le Kampuchea, les dirigeants de Hanoï poursuivent leur ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea à travers ce qu'ils appellent le "génocide" au Kampuchea pour justifier et déclencher leur agression contre le Kampuchea. Tous les peuples épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde, par leur condamnation unanime de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea, ont montré clairement qu'en droit international aucun prétexte ne peut justifier cette agression vietnamienne. En attaquant le Kampuchea, le Viet Nam a voulu renverser le Gouvernement du Kampuchea démocratique issu de la lutte du peuple du Kampuchea, un gouvernement légal et légitime reconnu par l'ensemble de la communauté internationale et par notre organisation. Mais pour justifier son agression au Kampuchea, le régime de Hanoï n'a pas craint de défier l'opinion mondiale et l'Organisation des Nations Unies.

304. Il est évident que l'opinion internationale n'a pas pardonné aux autorités de Hanoï, comme celles-ci l'espéraient, leurs crimes d'agression au Kampuchea. Au début, les dirigeants de Hanoï tentaient de se disculper en niant avoir des troupes sur le territoire du Kampuchea. Mais, pris en flagrant délit d'agression avec plus de 100 000 soldats au Kampuchea, les autorités de Hanoï s'empressèrent alors d'invoquer le prétendu traité d'amitié et de coopération signé avec les fantoches de Phnom Penh en février

1979²⁵, deux mois après leur agression. Il est évident pour l'opinion mondiale que les autorités de Hanoï ne reculent devant rien pour justifier leur invasion et leur occupation du Kampuchea et qu'elles continuent à fouler aux pieds les principes fondamentaux de la Charte.

305. L'histoire et les faits montrent que la cause profonde de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea est la politique d'expansion, de domination et de bloc des autorités de Hanoï, qui se sont toujours opposées à la politique constante d'indépendance, de paix, de neutralité et de non-alignement du Kampuchea démocratique. Par ailleurs, un Kampuchea indépendant et refusant de s'aligner sur le bloc des soi-disant "alliés naturels des pays non alignés" constitue un obstacle majeur aux visées stratégiques de l'expansionnisme régional des autorités de Hanoï et à celles de l'expansionnisme mondial qui, tous deux, veulent dominer le Sud-Est asiatique et y contrôler les voies maritimes et stratégiques — notamment le détroit de Malacca — qui relie l'Asie à l'Europe et à l'Afrique.

306. La guerre de résistance nationale du peuple du Kampuchea contre l'agression vietnamienne est une partie intégrante de la lutte qui oppose la volonté d'indépendance et le droit de disposer d'eux-mêmes de tous les peuples et nations épris de paix et de justice à la volonté des expansionnistes régionaux et internationaux de subjuguier ces peuples et nations. Elle participe activement à la lutte pour le respect des principes fondamentaux de la Charte de l'ONU et des règles qui régissent les relations internationales.

307. C'est pourquoi les autorités de Hanoï, dans leurs efforts démentiels d'assouvir leur ambition expansionniste, n'ont pas hésité à entreprendre le génocide de la nation et du peuple du Kampuchea; elles n'ont pas craint de menacer tous les pays du Sud-Est asiatique de représailles et de faire fi, avec une arrogance sans précédent, de la condamnation unanime prononcée par tous les pays et peuples épris de paix, de justice et d'indépendance; elles n'ont eu aucun scrupule à user des plus vils mensonges et calomnies ainsi que de la logique des gangsters pour essayer de forcer la communauté internationale à légaliser l'agression contre le Kampuchea et à endosser la violation, par le Viet Nam et ses partisans, des principes de la Charte de l'ONU et l'institution de la loi de la jungle dans les relations internationales.

308. Le vote de l'Assemblée générale de l'ONU, le 21 septembre dernier [4^e séance], ici même, est l'expression de l'opposition ferme et résolue de la communauté internationale à la violation de la Charte de l'ONU par l'expansionnisme des autorités de Hanoï, devenu un grave danger qui menace l'indépendance de tous les pays dans le monde, notamment petits et moyens. Ce vote constitue également un démenti cinglant au prétendu "consensus" pris sur la décision unilatérale et arbitraire du pays hôte, à la Conférence de La Havane, deux semaines plus tôt.

309. Dix mois se sont déjà écoulés depuis l'agression vietnamienne, mais la guerre populaire de résistance nationale, au lieu de s'éteindre, s'intensifie chaque jour davantage. L'armée révolutionnaire du Kampuchea, réorganisée en une multitude d'unités de guérilla, attaque les occupants vietnamiens partout, dans tout le pays, leur infligeant quotidiennement de lourdes pertes en hommes et en matériel. Elle organise et anime la lutte de la population contre l'en-

²⁴ Traité d'amitié et de coopération entre la République socialiste du Viet Nam et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

²⁵ Traité de paix, d'amitié et de coopération entre la République socialiste du Viet Nam et la République populaire du Kampuchea, signé à Phnom Penh le 18 février 1979.

nemi vietnamien, libère de nouveaux villages et agrandit les zones libérées. Les agresseurs vietnamiens, sous l'étiquette des fantoches qu'ils ont installés à Phnom Penh, ne contrôlent actuellement qu'à peine un quart du territoire national, comprenant les villes et certaines portions de routes principales avec des bandes de territoire de 2 à 3 kilomètres de chaque côté. Le reste du pays est constitué par les zones contrôlées par le Gouvernement du Kampuchea démocratique et par les zones et les bases de guérilla de notre armée où l'ennemi ne peut point circuler à sa guise.

310. Il est devenu évident pour tous que les agresseurs vietnamiens sont de plus en plus enlisés dans la guerre populaire de résistance nationale, menée par l'armée et tout le peuple du Kampuchea, sous la direction du Gouvernement du Kampuchea démocratique. Il est devenu également évident pour l'opinion mondiale que, si réellement, comme le prétendent les expansionnistes vietnamiens, le Gouvernement du Kampuchea démocratique avait tant maltraité son propre peuple, celui-ci ne l'aurait pas soutenu avec tant de force et n'aurait pas accepté de consentir tant de sacrifices dans sa guerre difficile de résistance nationale contre l'invasion vietnamienne, au point d'enliser 200 000 soldats nord-vietnamiens. Seul un gouvernement représentant les aspirations véritables de son peuple peut bénéficier d'un tel soutien. Quant au régime fantoche de Phnom Penh, importé directement du Viet Nam, il n'a aucune racine dans notre société et n'est que l'ombre des 200 000 soldats vietnamiens d'occupation. Toutes les décisions sont prises et toutes les affaires sont administrées à partir de Saïgon, sous la direction personnelle de deux membres du Bureau politique du parti communiste vietnamien, les dénommés Le Duc Tho et Pham Hung. A Phnom Penh même, l'administration fantoche est placée sous le contrôle direct d'un triumvirat vietnamien. Les fantoches de Phnom Penh n'ont aucune force armée, si ce n'est que quelques centaines de soldats incorporés de force dans l'armée vietnamienne et étroitement encadrés par des officiers vietnamiens. Bien plus, ces soldats ainsi que les gardes des "corps d'autodéfense" et les membres des "comités de village", mis en place et armés par les occupants vietnamiens, sont de plus en plus nombreux à se soulever contre ces derniers, tournent leurs armes contre eux et rejoignent les zones sous contrôle de notre gouvernement. En outre, le moral des 200 000 hommes de troupe vietnamiens baisse quotidiennement avec le degré de leur enlissement au Kampuchea. L'immense écho qu'a trouvé le programme politique du front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea auprès de toutes les couches sociales, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, a donné une impulsion encore plus grande à la lutte déjà impétueuse de notre peuple contre les agresseurs. En effet, ce front uni mobilise toutes les forces nationales, sans aucune considération de leur passé, de leur tendance politique et de leur croyance, pour un objectif commun, à savoir la lutte contre la guerre de génocide menée par les autorités de Hanoï. Cette lutte n'est pas une lutte idéologique, mais une lutte pour la survie de la nation, du peuple et de la civilisation du Kampuchea.

311. La situation créée par l'agression vietnamienne au Kampuchea n'est nullement irréversible, comme le prétend Hanoï. L'histoire a montré qu'en aucun cas l'agression étrangère ne peut créer un fait accompli. Néanmoins, en dépit de son enlissement au Kampuchea, de ses immenses difficultés politiques, économiques et sociales au Viet Nam

même et de la condamnation mondiale de sa politique d'agression et d'expansion, le régime de Hanoï s'obstine à poursuivre et à intensifier son agression et ses crimes de génocide contre le Kampuchea et son peuple.

312. Au cours de ces derniers mois, les autorités de Hanoï ont envoyé au Kampuchea plusieurs divisions supplémentaires et des quantités très importantes de matériel militaire moderne, dans le cadre de leurs préparatifs de nouvelles offensives au cours de la saison sèche qui commence déjà. Une dizaine de divisions vietnamiennes sont déployées le long de la frontière de la Thaïlande. Loin de s'améliorer, la situation en Asie du Sud-Est ne cesse de s'aggraver. La paix, la sécurité et la stabilité de la région sont sérieusement menacées du fait de la poursuite et de l'intensification de l'agression vietnamienne au Kampuchea démocratique. Avec le renforcement continu des troupes vietnamiennes et l'implantation des nouvelles colonies du peuplement des nationaux vietnamiens au Kampuchea, la guerre d'agression vietnamienne prend une nouvelle dimension. A tout moment, les flammes de cette guerre risquent d'embraser toute la région du Sud-Est asiatique. L'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays de la région sont directement menacées.

313. Dans le but de briser la résistance opiniâtre du peuple du Kampuchea et de son armée, les autorités de Hanoï procèdent à l'épandage par avion de produits chimiques toxiques qui, au contact de la peau, provoquent la mort au bout de vingt-quatre heures. Les hordes vietnamiennes ont lancé, depuis trois semaines, des opérations militaires pour détruire toutes les cultures de riz, de maïs, de patates et d'autres plantes vivrières qui ont été faites pendant la saison des pluies, sous l'impulsion du Gouvernement du Kampuchea démocratique. Dans les régions placées sous leur contrôle provisoire, elles accaparent toutes les récoltes et interdisent à la population de se déplacer, d'aller travailler dans les champs et rizières. Ces opérations militaires et ces mesures criminelles visent à couper tous les vivs au peuple du Kampuchea.

314. La famine créée délibérément par les agresseurs vietnamiens au Kampuchea vise, d'une part, à briser la résistance du peuple du Kampuchea et, d'autre part, à faire reconnaître le régime fantoche de Phnom Penh par les organisations internationales, à travers leurs fournitures d'aides humanitaires.

315. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique attire l'attention de la communauté internationale sur les crimes monstrueux des expansionnistes vietnamiens et appelle toutes les organisations internationales et tous les pays amis, qui veulent bien accorder une aide humanitaire d'urgence en produits alimentaires, médicaments, vêtements, etc., au peuple du Kampuchea, de faire en sorte que cette aide puisse atteindre directement ce dernier et ne soit pas détournée par les envahisseurs vietnamiens et leurs fantoches pour servir leur guerre d'agression. Il est maintenant connu de tous que les envahisseurs vietnamiens, à qui a été remise cette aide, ont revendu ces fournitures à la population moyennant paiement en or, comme ils le font dans le cas des réfugiés vietnamiens, les réfugiés de la mer. Il les ont également distribuées à leurs soldats, de sorte que certains gestes humanitaires ont contribué, sans qu'on le veuille, à aider les troupes d'agression vietnamiennes à massacrer la population du Kampuchea.

316. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique, seul représentant légal et légitime du peuple du Kampu-

chea et soucieux de la survie de la nation et du peuple du Kampuchea, appelle toutes les organisations internationales et tous les pays épris de paix, de justice et d'indépendance à accorder leur aide humanitaire au peuple du Kampuchea. Cette aide constitue une arme efficace contre les tentatives faites par les agresseurs vietnamiens pour exterminer le peuple et la nation du Kampuchea. Le Gouvernement du Kampuchea démocratique et la Croix-Rouge du Kampuchea démocratique accueillent avec gratitude toute cette aide humanitaire et ils font tous leurs efforts pour apporter leur coopération et faire en sorte que toute cette aide profite directement au peuple du Kampuchea.

317. Cette aide et ce secours humanitaires permettront certainement de soulager les malheurs et les souffrances incommensurables de notre peuple, menacé d'extermination par les autorités de Hanoï. Mais elles ne sauront y mettre un terme. Le danger d'extension de la guerre d'agression vietnamienne à toute l'Asie du Sud-Est ne saura être écarté tant qu'une solution définitive ne sera pas apportée au problème.

318. De tout temps, conformément à son désir d'entretenir d'étroites relations d'amitié avec tous les pays, et notamment avec ceux ayant des frontières communes avec lui, sur la base de l'égalité et du strict respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le Kampuchea démocratique a cherché à résoudre pacifiquement le problème avec le Viet Nam. De 1970 à 1976, il a eu avec le Viet Nam une centaine de négociations, au niveau le plus élevé, et d'innombrables autres négociations, aux autres niveaux.

319. En juin 1975, en dépit de nombreux problèmes urgents et importants d'après guerre à résoudre sur place, le Kampuchea démocratique a envoyé à Hanoï une délégation au plus haut niveau pour mener des négociations, au cours desquelles il a proposé au Viet Nam la signature d'un traité d'amitié et de non-agression basé sur le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et des avantages réciproques. Un tel traité aurait permis de résoudre fondamentalement le problème des relations amicales entre le Kampuchea et le Viet Nam. Mais la partie vietnamienne n'a pas pris en considération la proposition du Kampuchea. Néanmoins, le Gouvernement du Kampuchea démocratique a réitéré plusieurs fois cette proposition, notamment le 29 septembre 1978, trois mois avant l'agression vietnamienne du 25 décembre 1978.

320. Aujourd'hui, face à l'escalade de la guerre d'agression vietnamienne au Kampuchea, il importe que l'ONU et tous les pays épris de paix, de justice et d'indépendance, attachés aux principes sacrés de la Charte, exercent les pressions économiques et diplomatiques nécessaires pour empêcher les expansionnistes vietnamiens d'intensifier leur guerre d'agression au Kampuchea, au cours de cette saison sèche.

321. Il convient à cet égard de rappeler que, le 15 janvier et le 16 mars derniers, deux projets de résolution présentés au Conseil de sécurité, l'un par tous ses membres non alignés et l'autre par les cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, demandant au Viet Nam de cesser son agression contre le Kampuchea et de retirer toutes ses forces du Kampuchea, ont reçu 13 voix pour contre 2²⁶. Seul le veto d'une grande puissance, membre

permanent du Conseil de sécurité, a empêché l'adoption de ces résolutions. Aujourd'hui, plus que jamais, il importe que l'ONU prenne les mesures nécessaires pour que le peuple du Kampuchea puisse vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de ses frontières, dans l'honneur et la dignité nationale, dans un Kampuchea indépendant, uni, pacifique, neutre et non aligné, et pour que la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est puissent être rétablies. Pour cela, il est indispensable et urgent que la République socialiste du Viet Nam cesse son agression contre le Kampuchea et retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces armées d'occupation et toutes ses colonies de peuplement hors du Kampuchea, dans le strict respect de la Charte des Nations Unies. En un mot, il est indispensable et urgent que la République socialiste du Viet Nam cesse son agression contre le Kampuchea et retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces armées d'occupation et toutes ses colonies de peuplement du Kampuchea dans le strict respect de la Charte des Nations Unies. En un mot, il est indispensable et urgent que la République socialiste du Viet Nam respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique et le droit du peuple du Kampuchea de décider lui-même de sa propre destinée, sans aucune ingérence étrangère. Le problème intérieur du Kampuchea sera résolu suivant le programme politique du front de grande union nationale patriotique et démocratique du Kampuchea, c'est-à-dire que le régime social et politique du Kampuchea sera décidé par le peuple du Kampuchea lui-même, à travers des élections générales libres, au scrutin direct et secret, élections qui seront supervisées par le Secrétaire général de l'ONU.

322. A cet égard, il est important de signaler que, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, en date du 11 septembre 1979, le Secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, a souligné ce qui suit :

« Cette année-ci, l'Organisation des Nations Unies s'est intéressée tout particulièrement à la situation en Indochine qui, outre qu'elle soulève des questions fondamentales pour ce qui est des principes de la Charte, pose de vastes et tragiques problèmes d'ordre humanitaire. »
[Voir A/34/1, sect. II.]

Le Secrétaire général a ajouté que :

« La longue et cruelle guerre d'Indochine a fait place à une situation qui non seulement met en danger la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, mais qui pourrait bien aussi menacer la paix mondiale. » [Ibid.]

Enfin, il a conclu :

« En pareille conjoncture, comme dans d'autres situations récentes, il est impératif d'orienter tous les efforts vers la recherche d'un règlement conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le non-recours à la force. » [Ibid.]

323. Dans ce sens, l'initiative prise par les cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour faire adopter par notre assemblée générale le point 123 de l'ordre du jour intitulé « La situation au Kampuchea » [A/34/191] est digne d'éloges. En renouvelant tous nos sincères remerciements à leurs auteurs, pour le soutien apporté à la juste lutte du peuple du Kampuchea et à leurs efforts pour ramener la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est, ma délégation voudrait exprimer son

²⁶ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979, documents S/13027 et S/13162.

ferme espoir de voir les débats de notre assemblée sur ce point de l'ordre du jour couronnés de succès, par l'adoption d'une résolution obligeant les autorités de Hanoï à cesser leur guerre d'agression au Kampuchea et à retirer toutes leurs forces armées et leurs colons d'occupation du Kampuchea. Ce faisant, notre assemblée générale apportera certainement sa contribution à la défense de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde, ainsi qu'à la défense de la Charte des Nations Unies.

324. Pour leur part, si grands que soient les sacrifices à consentir, notre peuple et notre armée, sous la direction du Gouvernement du Kampuchea démocratique, sont déterminés à poursuivre résolument leur combat pour chasser tous les agresseurs vietnamiens hors du Kampuchea. Ils sont convaincus que, avec l'aide et le soutien agissant de la communauté internationale, de tous les pays et peuples épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde, la victoire leur appartient.

325. Au nom de notre peuple et de notre gouvernement, nous tenons à réaffirmer ici, solennellement, notre indéfectible attachement à la cause de la paix, de l'indépendance et de la liberté pour tous les peuples et pays dans le monde, et notamment notre attachement à l'amitié traditionnelle avec tous les peuples et pays voisins. Vis-à-vis de tous, y compris le Viet Nam, lorsque les autorités de Hanoï auront cessé leur agression et retiré toutes leurs forces hors du Kampuchea, nous poursuivrons sans relâche notre politique basée sur les cinq principes de coexistence pacifique. Membre fondateur du mouvement non aligné et Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Kampuchea démocratique demeure toujours fidèle aux idéaux et principes du non-alignement et de la Charte.

326. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance plénière, a décidé que le droit de réponse serait limité à 10 minutes par question et serait exercé par les délégations, de leur siège. Pour la bonne marche des travaux, je me propose de faire respecter rigoureusement cette décision. Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

327. M. KIBANDA (République centrafricaine) : Prenant la parole pour la première fois devant cette assemblée, qu'il me soit permis d'adresser, à M. Salim A. Salim, les très vives et chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de notre assemblée. Je voudrais l'assurer du concours entier de la délégation de la République centrafricaine, dans la conduite de nos travaux, qu'il saura mener à des résultats heureux et significatifs.

328. Le chef de la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a cru devoir, dans sa déclaration, parler d'une prétendue invasion française en République centrafricaine, mon pays. Je serai très bref dans mon intervention : le chef de la délégation centrafricaine, qui fera prochainement sa déclaration dans le débat général, aura l'occasion, avec toute l'autorité qui est la sienne, d'expliquer longuement les raisons fondamentales de l'appel que le Gouvernement centrafricain a lancé à la France pour l'aider à se débarrasser d'un des régimes des temps modernes les plus sanguinaires, les plus barbares qui soient.

329. Mais, en attendant, qu'il me soit permis de préciser que la République centrafricaine, mon pays, n'a jamais été

envahie par un Etat quelconque Membre de notre organisation, membre du Conseil de sécurité, sauf dans l'imagination très fertile de la délégation libyenne.

330. Le Gouvernement centrafricain, conformément aux accords de coopération et d'assistance signés avec les pays amis, et dans le cadre strict de sa souveraineté pleine et entière, a fait appel à la France pour assurer la sécurité de la population civile face à un régime policier, à une soldatesque armée jusqu'aux dents, pour consolider les acquis de la lutte libératrice menée par le peuple centrafricain contre le régime sanguinaire de Bokassa, afin d'éviter une guerre fratricide qui risquait de plonger le pays dans le chaos.

331. Ma délégation voudrait affirmer ici que la France est intervenue en République centrafricaine à la demande expresse des autorités centrafricaines; celles-ci considèrent que l'aide particulière obtenue de la France le 20 septembre est régulière, notamment parce qu'elle est prévue par les accords qui lient nos deux pays.

332. Beaucoup de pays représentés ici sont liés à d'autres par des accords ou des traités. Aide régulière politiquement, parce que formulée par des patriotes et des démocrates centrafricains. Régulière enfin moralement, parce qu'elle a constitué l'unique moyen d'éviter l'effusion inutile de sang d'un peuple qui n'a que trop souffert. Quoi de plus normal pour un peuple de recourir, dans sa résistance à un pouvoir qui l'avait violé jusque dans sa conscience, à tous les moyens dont il dispose pour se défaire d'un pouvoir de bourreau et d'assassin. C'est pourquoi je voudrais dire à la communauté des nations constituée par les Etats Membres que l'aide extérieure que mon pays a souverainement demandée à la France pour renverser le dictateur Bokassa était régulière. Que l'on se rassure. Le peuple centrafricain, en sollicitant cette aide, n'a voulu en aucune manière brader ni sa souveraineté ni ses richesses insoupçonnées. Le régime nouveau que nous voulons promouvoir en Centrafrique n'est que trop conscient du caractère sacré de sa souveraineté et de ses richesses.

333. Cette assemblée se souviendra qu'au moment de la déroute de l'armée d'Idi Amin de nombreux soldats libyens ont été faits prisonniers, qui ont dû leur salut et leur liberté, après de laborieux marchandages, à la faveur de la bonté des troupes libératrices ougandaises. Que sont-ils allés faire en Ouganda ces soldats libyens ? Ces soldats de l'an II sortis tout droit de la poésie de Victor Hugo, ces soldats de l'an II qui n'ont de soldats que leur équipement et leurs armes sophistiquées. Cette assemblée se souviendra enfin que, depuis de nombreuses années déjà, la Libye occupe illégalement le territoire d'un Etat africain, Membre de l'ONU, membre de l'OUA et du mouvement des non-alignés, en violation flagrante des buts et principes fondamentaux des chartes de ces organisations et de ce mouvement. En Ouganda, il y a eu intervention de la Libye. Au Tchad, il y a eu agression et invasion, atteinte à l'intégrité nationale. Dans ces deux pays, il y a eu bel et bien — rappelons-le pour mémoire — intervention, invasion et agression libyennes. Devant ces actes inacceptables et injustifiables commis en violation flagrante des buts et principes consacrés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et la charte de l'OUA, la Libye — cet agresseur — n'est pas condamnée par la communauté internationale. Et c'est elle aujourd'hui qui moralise, parle d'invasion, d'intervention et d'agression . . .

334. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé de devoir interrompre le représentant de la Ré-

publique centrafricaine, mais les 10 minutes sont écoulées. Je lui demande donc de bien vouloir conclure rapidement sa déclaration.

335. M. KIBANDA (République centrafricaine) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de continuer mon intervention. Je disais . . .

336. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je dois à nouveau interrompre l'orateur. Je lui ai demandé de conclure et non pas de continuer. L'orateur a 30 secondes pour conclure sa déclaration.

337. M. KIBANDA (République centrafricaine) : Je n'entends pas du tout parce que l'interprétation, me semble-t-il, est en retard. La délégation de la République centrafricaine voudrait faciliter la tâche du Bureau. Mais depuis deux, trois ou quatre jours la Libye s'acharne à parler de mon pays. C'est pour cela qu'avec votre autorisation spéciale, Monsieur le Président, je voudrais disposer de deux ou trois minutes — pas plus — pour conclure.

338. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis désolé, mais je ne puis accorder au représentant de la République centrafricaine une prorogation du délai de 10 minutes que l'Assemblée a décidé d'accorder à chaque orateur souhaitant exercer son droit de réponse. J'estime que les 10 minutes qui ont été imparties au représentant de la République centrafricaine sont écoulées et je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte dans l'exercice de son droit de réponse.

339. M. ELARABY (Égypte) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation égyptienne a écouté le discours prononcé par le représentant de la Libye cet après-midi et voudrait faire les observations suivantes.

340. Tout d'abord, notre délégation estime que la déclaration faite par le représentant de la Libye ne mérite pas dans son ensemble d'être commentée. Néanmoins, je voudrais exprimer notre appui à ce que le représentant de la Libye a dit quand il a reconnu l'existence d'une contradiction profonde et flagrante entre la position égyptienne et les déclarations israéliennes, comme l'a expliqué en détail le chef de la délégation égyptienne, lors de son intervention à l'Assemblée générale, le 1^{er} octobre [15^e séance].

341. Deuxièmement, il ne semble pas à notre délégation que les distorsions libyennes nécessitent une réponse détaillée. Il me suffira d'enregistrer ici, une fois de plus, que l'Égypte s'efforce sérieusement de réaliser une paix juste et globale au Moyen-Orient et que les dimensions de cette paix ont été définies par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dont l'application aura pour effet de réaliser le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

342. L'Égypte, par ailleurs, est fermement convaincue qu'une paix globale et juste ne saurait se réaliser tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré ses droits légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à l'abri de toute intervention étrangère.

343. Pour réaliser ces nobles objectifs, l'Égypte a fait savoir plus d'une fois qu'elle ne laisserait aucune voie susceptible d'aboutir à l'instauration de la paix sans l'explorer. L'Égypte, comme toujours, entend ce qu'elle dit; il n'y a aucune contradiction entre ses dires et ses actes.

344. Troisièmement, la répétition des polémiques libyennes ne saurait porter atteinte à la position de l'Égypte, ni diminuer l'importance des efforts réels et concrets

qu'elle n'a cessé de déployer depuis un tiers de siècle en faveur de la cause palestinienne. Je n'ai pas l'intention de comparer l'apport fait par l'Égypte tout au long des années sur ce plan avec ce que la Libye n'a pas fait — la Libye qui se contente de joutes verbales.

345. A la lumière de la déclaration du représentant de la République centrafricaine, la délégation égyptienne ne parlera pas des interventions libyennes flagrantes dans les affaires intérieures des autres pays, dérogeant ainsi aux principes fondamentaux des Nations Unies.

346. Pour terminer, le représentant de la Libye a parlé de ce qu'il a appelé l'"Égypte vaincue". A vrai dire, il a été très noble dans le choix de ses comparaisons. Si le représentant de la Libye entend se référer au fait que l'Égypte a eu l'honneur de porter à plusieurs reprises successives les armes, forte de son droit légitime et naturel à se défendre individuellement et collectivement, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, cela est un fait incontestable; c'est une réalité dont l'Égypte se fait gloire et dont tout Égyptien est fier. Si l'Égypte n'est pas sortie victorieuse de certaines batailles militaires qu'elle a engagées, cela ne saurait changer le fait qu'elle n'a jamais hésité à répondre à l'appel du devoir chaque fois que le sort de la nation arabe était mis en danger et que la souveraineté arabe faisait l'objet d'une agression. Qu'il suffise de rappeler que l'Égypte n'a pas eu recours au procédé libyen dans la lutte, qui consiste en des déclarations incendiaires du haut des tribunes, pour s'empresse ensuite de disparaître avant que ne commencent les engagements militaires.

347. M. LEPRETTE (France) : Le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire a cru devoir consacrer une longue, bien longue, partie de son discours à la politique de la France à l'égard de l'Afrique. Ces développements comportent toute une série de distorsions et de falsifications trop grossières pour qu'il soit utile de les corriger ici, à l'heure tardive où nous siégeons. Chacun sait, en effet, quelle est la politique de la France à l'égard du continent africain. Le président Giscard d'Estaing a eu maintes fois l'occasion de la définir. C'est une politique de respect mutuel, d'amitié et de coopération. Elle n'a pas varié depuis le général de Gaulle.

348. Il est ridicule de parler d'une agression contre la Centrafrique et de laisser entendre, par le procédé comode de l'amalgame, que la France aurait été responsable de la mort d'innocentes victimes, alors que pas une vie — je répète : pas une seule vie — n'a été atteinte lorsqu'une unité française, d'ailleurs fort modeste, est arrivée à Bangui à la demande des autorités centrafricaines.

349. Je laisse au Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne la responsabilité des autres allégations qu'il a cru pouvoir présenter devant l'Assemblée, concernant les relations de la France avec l'Afrique. Peut-être toute cette mise en scène ne visait-elle qu'à dissimuler les opérations libyennes en terre étrangère. Nous les avons toutes présentes à la mémoire. Nous savons ce qu'il faut en penser. La dernière en date était sans doute en cours d'exécution en Centrafrique même où se trouvaient, au moment de la chute de Bokassa — lequel était alors en Libye —, plus d'une trentaine d'instructeurs libyens et plusieurs milliers d'armes déposées à leur intention.

350. La France a toujours entretenu avec la Jamahiriya arabe libyenne de bons rapports de coopération. Qu'il me soit permis de me demander si l'exercice oratoire auquel nous avons assisté cet après-midi est de nature à fortifier l'avenir de ces relations.

351. M. MUNTASSER (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Après avoir écouté les attaques faites contre la délégation de mon pays, je voudrais réserver le droit de ma délégation de répondre aux attaques faites par les trois derniers orateurs, après avoir pris connais-

sance des comptes rendus. Nous aimerions donc avoir le temps nécessaire pour pouvoir répondre aux trois orateurs en question à une date ultérieure.

La séance est levée à 20 h 15.